

Réunion du CODIRPA

VENDREDI 18 MARS 2022

Projet de procès-verbal

Participaient à la réunion :

Evelyne ALLAIN	IFFO-RME
Jean-Claude AUTRET	GSIEN
Jean-Marc BERTHO	ASN
Sylvie CADET-MERCIER	ASN
Dominique CHAMPIRÉ	DGCCRF
Jean-Pierre CHARRE	CLI Marcoule
Sylvie CHARRON	IRSN
Delphine COLLE	DGS
Marion COUTURIER	ASN
Pascal CROUAIL	CEPN
Laurent DEPROIT	DGEC
Damien DIDIER	IRSN
Bernard DOROSZCZUK	ASN
Philippe DUBIAU	IRSN
Céline DUFFA	IRSN
Friedrich EBERBACH	BMU France
Fabien FERON	ASN
Auréliе FOURNIER	CLI Gravelines
Florence GABILLAUD-POILLION	ASN
Mathieu GENOUD	DGCCRF
Marion GIROD	ORANO
Fabrice GORECKI	CLI Dampierre
Jérôme GUILLEVIC	IRSN
David HICHAM	DGAL
Serge HERARD	DGSCGC
Yves HOCDE	DGSCGC
Marie-Paule HOCQUET-DUVAL	ACLCV/CLI Gravelines
Anne JEGOUZO	ASN
Olivier ISNARD	IRSN
Cécile LAUGIER	EDF
Catherine LUCCIONI	Société Civile
Renaud MARTIN	IRSN
Mélanie MAITRE	Andra
Ludovic MARIE-DIT-ASSE	IFFO-RME
Fabienne MEROLA	GSIEN
Nicolas MICHEL	DGT
Sandra MOLL	ASN
Chantal MOUCHET	CLI
Christophe MURITH	OFSP - Suisse

Camille OTTON
Coralie PINEAU
Christophe QUINTIN
Olivier RADAKOVIC
Nicolas REALES
Céline REUTER
Olivier RIVIERE
Joël ROBERT
Svenja ROES
Carole ROUSSE
Philippe SAINT RAYMOND
Thierry SCHNEIDER
Marc SENANT
Sylvie SUPERVIL
Laure TOURJANSKY
Didier VERZOTTI
Anita VILLERS

FRAMATOME
ANCCLI
ASN
IRSN
CEA
ASN
ASN
Société Civile
Ministère de la Santé Luxembourg
ASN
Société Civile
CEPN
ICSI
SGDSN
ASN
ORANO
EDA

PROJET

Résumé et relevé de décisions de la réunion du CODIRPA du vendredi 18 mars 2022

- 1- Présentation des nouveaux membres du Codirpa plénier : Mme Svenja Roes, du ministère de la santé du grand-duché du Luxembourg et Mme Fabienne Merola, du GSIEN
- 2- Approbation du compte-rendu de la réunion plénière du vendredi 10 décembre 2021.
- 3- Résultats des panels citoyens et des travaux du GT alimentation.

Quatre panels citoyens ont été menés sur quatre territoires différents (Golfech, Tricastin, Paluel-Penly et Dampierre). Ces panels ont permis de faire remonter quatre points principaux : une information claire accessible et actualisée sur la situation ; la mise à disposition des mesures de contamination environnementale ; l'explicitation de la stratégie de protection de la population avec des outils d'accompagnement dédiés ; la nécessité de donner dès le départ une perspective temporelle.

Ces remontées ont été incluses dans les travaux du GT alimentation. Il en résulte notamment les recommandations suivantes :

- Lancer un travail règlementaire pour introduire une valeur-repère de dose équivalente à la thyroïde pour la période de gestion post-accidentelle.
- Assurer la continuité des mesures de protection entre la phase d'urgence et la phase post-accidentelle.
- Proposer pour la phase de long terme deux stratégies de protection contre le risque d'ingestion, permettant une approche graduée en fonction des circonstances.
- Souligner l'importance de disposer d'une capacité de mesure de la radioactivité dans les aliments suffisante pour faire face à la demande d'information.
- Souligner la nécessité de compléter les éléments de langage existants sur l'alimentation.

Après discussion, les propositions de recommandations du GT alimentation ont été adoptées.

- 4- Présentation de la seconde version des éléments de doctrine pour la gestion post-accidentelle d'un accident nucléaire ou radiologique majeur.

Cette seconde version (la précédente version date de 2012) intègre toutes les demandes de modifications reçues. Par ailleurs, il est proposé de faire des mises à jour régulières du document, en fonction des avancées des travaux des différents GT du Codirpa, avec une diffusion par voie électronique essentiellement, pour en faciliter la publication des mises à jour. La prochaine version peut être prévue pour la période 2024-2025, à la fin du 3eme mandat du Codirpa. Il est également proposé d'en faire une version synthétique, accessible au plus grand nombre.

Après discussion, la présente version des recommandations du Codirpa pour la gestion d'une situation post-accidentelle est adoptée, sous réserve d'y inclure les conclusions du GT alimentation. La version finale sera validée par mail avant l'été pour envoi au Premier ministre.

- 5- Rapport intermédiaire du GT « culture de la sécurité et de la radioprotection ».

Les travaux du GT ont permis un partage d'expérience très important, qui a été regroupé dans ce rapport. 5 grands principes transverses ont été identifiés : l'implication des territoires dans les actions menées ; partir des intérêts de la cible visée ; pérenniser les actions dans le temps ; consolider la structure pluraliste des actions menées ; favoriser la mise en réseau et le partage d'expérience.

Un ensemble d'actions à mener a été identifiées, pour chacune des cibles principales. Certaines de ces actions sont prioritaires : l'organisation de la journée de la résilience du 13 octobre, l'évolution du portail Géorisques sur les aspects nucléaires, le lancement d'une formation infra-territoriale, une réflexion sur les petites et moyennes entreprises. D'autres actions relèvent d'autres cadres, comme

par exemple l'association des élus locaux et de la population aux exercices de crise. Les travaux du GT vont se poursuivre avec pour objectif de proposer au Codirpa plénier des recommandations concrètes à la fin de l'année 2023.

Concernant la coordination des actions sur le risque nucléaire lors de la journée du 13 octobre 2022, il est retenu qu'un comité de pilotage sera mis en place, avec l'ASN, l'IRSN et l'ANCCLI et sera élargi aux entités ayant manifesté leur intérêt, en association avec le comité interministériel piloté par la DGPR.

Après discussion, le rapport intermédiaire du GT « culture de sécurité et de radioprotection » est validé.

6- Courrier de bilan au Premier ministre.

Ce courrier concerne le bilan des travaux du Codirpa pour l'année 2021. Il est proposé que le rapport intermédiaire du GT culture, la note de synthèse du GT alimentation et le document de questions-réponses pour les professionnels de santé soient joints à ce courrier.

Les remarques sur le contenu du courrier devront être adressées par mail d'ici la fin de la dernière semaine de mars.

7- Relance des travaux du GT « milieux aquatiques ».

L'objectif de ce GT est d'examiner la pertinence de la doctrine de gestion post-accidentelle en cas de rejets dans les milieux aquatiques pour la protection des populations. Une proposition de calendrier des travaux est faite en séance. Différentes entités ont déjà manifesté leur intérêt pour participer à ce GT, qui sera piloté par l'IRSN.

8- Présentation de l'étude comparative des doctrines de gestion post-accidentelles européennes et nord-américaines.

Il est proposé que les participants prennent connaissance de l'article publié récemment et accessible à l'adresse <https://doi.org/10.1051/radiopro/2022002>. Si nécessaire un point de discussion pourra être programmé lors d'un prochain Codirpa plénier.

9- La publication des rapports du Codirpa sur le site www.post-accident-nucleaire.fr est validée.

Prochaines dates de réunion :

- Vendredi 25 novembre 2022
- Vendredi 24 mars 2023
- Vendredi 17 novembre 2023

ORDRE DU JOUR

I.	Introduction.....	6
II.	Résultats des panels citoyens et des travaux du GT alimentation	7
III.	Présentation de la seconde version des éléments de doctrine pour la gestion post-accidentelle d'un accident nucléaire ou radiologique majeur	22
IV.	Présentation du rapport intermédiaire du GT « Culture de la sécurité et de la radioprotection »	26
V.	Courrier de bilan des travaux de l'année 2021 au Premier ministre.....	43
VI.	Suite des travaux du CODIRPA et points divers.....	44
VII.	Conclusions et dates des prochaines réunions	50

PROJET

La séance débute à 9 heures 15 sous la présidence de Bernard DOROSZCZUK.

I. Introduction

Bernard DOROSZCZUK

Bonjour à tous. Je suis très heureux d'ouvrir cette réunion plénière du Codirpa. Il y a un ordre du jour extrêmement riche. C'est une réunion qui fait suite à de nombreux travaux, qui ont été engagés dans les différents groupes de travail du Codirpa, qui devraient nous permettre de faire un certain nombre d'avancées par rapport au programme de travail que nous nous étions fixés.

1. Accueil nouveaux membres

Bernard DOROSZCZUK

Je tiens, tout d'abord, à accueillir deux nouveaux membres qui, je l'espère, sont avec nous ce matin. Je demanderai à chacun de ces membres de se présenter par la suite. J'accueille Madame Svenja Roes, qui nous vient du Grand-Duché du Luxembourg et qui remplace Monsieur Patrick Breuskin, qui avait travaillé et participé à nos travaux, ce dont je le remercie.

Nous accueillons également Madame Fabienne Merola, qui a vocation à remplacer progressivement Monsieur Jean-Claude Autret, qui doit être encore également parmi nous. Il s'agit donc d'un tuilage et Madame Merola aura vocation bien sûr à être présente dans nos futures réunions.

Je laisse la parole à ces deux personnes, peut-être Madame Roes en premier, si vous êtes parmi nous, pour dire quelques mots, mais très brefs, de votre fonction et de votre intérêt pour les travaux de ce Codirpa.

Svenja ROES

Bonjour, Svenja Roes, je suis du Luxembourg. Je remplace Monsieur Breuskin, comme vous l'avez dit. Je travaille dans le service des urgences, je m'occupe de tous les travaux que Monsieur Breuskin a faits. J'ai aussi un nouveau collaborateur qui s'occupe de notre réseau de mesures. Je suis contente de faire partie de ce groupe. Je dois néanmoins, ce matin, participer à une autre réunion, donc je ne pourrai pas trop participer. Mais j'espère avoir une bonne collaboration avec vous.

Bernard DOROSZCZUK

Merci beaucoup et bienvenue parmi nous. Je passe la parole à Madame Merola.

Florence GABILLAUD-POILLON

Madame Merola n'est apparemment pas en ligne, ni Monsieur Autret. Je suis désolée.

Bernard DOROSZCZUK

Très bien. S'ils nous rejoignent, nous demanderons à Madame Merola de nous dire deux mots. Avant d'attaquer l'ordre du jour, je précise que c'est Florence Gabillaud-Poillon qui assurera un rôle de modérateur pour cette réunion et qui veillera donc à ce que chacun, dès lors qu'il s'est signalé, puisse prendre la parole et elle rappellera, vraisemblablement, tout à l'heure, les bonnes consignes à respecter dans cette réunion, qui se tient totalement à distance.

2. Approbation du compte rendu de la réunion du 10 décembre 2021

Bernard DOROSZCZUK

Notre premier sujet à l'ordre du jour est l'approbation du compte rendu de la réunion du 10 décembre. Ce compte rendu vous a été adressé pour observations. Je crois que vos observations ont été prises en compte. Y a-t-il des souhaits d'intervention sur ce compte rendu ? Il n'y en a pas ?

Florence GABILLAUD-POILLON

Non.

Bernard DOROSZCZUK

Donc, nous considérons que ce compte rendu est approuvé.

Le compte rendu de la réunion du 10 décembre 2021 est approuvé.

II. Résultats des panels citoyens et des travaux du GT alimentation**Bernard DOROSZCZUK**

Le point suivant de l'ordre du jour concerne la présentation du résultat des panels citoyens et des travaux du groupe de travail alimentation. C'est un sujet important, qui faisait l'objet d'une innovation, avec l'organisation de panels citoyens. Je pense qu'il est tout à fait intéressant aussi d'avoir la présentation des résultats de ces travaux de concertation. Je crois que c'est Olivier qui présente le sujet.

Olivier RIVIERE

Bonjour à tous. On vous présente la conclusion des travaux sur la question de l'alimentation en post-accident. Ces travaux avaient été initiés lors du précédent mandat du Codirpa et il s'agit donc du dernier morceau de recommandations du Codirpa, qui ont vocation à être finalisées dans le guide Codirpa dont nous parlerons tout à l'heure, en vue d'alimenter les travaux de révision du plan national.

Sur le transparent suivant, on vous a résumé les différentes étapes de la démarche, que vous connaissez probablement. Pour résumer, dans un premier temps, avait été conduit un travail au sein d'un GT Codirpa d'experts pour réfléchir à la façon dont on pouvait définir les zonages associés aux restrictions alimentaires, par rapport aux denrées fraîches, produites localement dans les jardins et potagers privés, à la suite d'un accident.

Différentes propositions techniques de zonage avaient émergé de ces réflexions et il avait été alors proposé de consulter des panels citoyens pour avoir un retour sur ces propositions. À la fois sur leur faisabilité, sur la compréhension que le grand public pouvait en avoir, mais aussi sur les évolutions et les améliorations qui pouvaient être apportées à cette stratégie.

On a mené ces panels entre novembre 2021 et février 2022, dans un contexte pas nécessairement évident, compte tenu de la crise sanitaire. On a, tout récemment, effectué un travail de synthèse de ces panels et d'élaboration de recommandations du Codirpa, sur la base, à la fois des travaux techniques et des retours de ces panels. Ce sont ces recommandations que je vous présenterai dans les transparents qui viennent.

Peut-être, simplement, pour commencer, vous avez sur le transparent suivant, le profil des différents panels avec qui nous avons discuté de ces questions d'alimentation. Comme vous le voyez, la participation a été variable. C'est principalement lié à la crise sanitaire qui n'a pas facilité la tenue de ces réunions physiques. Participaient à ces panels des élus locaux, des riverains des installations nucléaires et également, un peu plus d'un tiers de membres des CLI. Le point commun entre tous ces participants est qu'ils étaient concernés par les sujets présentés, puisque la majorité d'entre eux avaient, soit un potager, soit un verger et des habitudes de consommation très locales. Avec quasiment la totalité des panélistes qui consommaient en circuit court.

Sur le transparent suivant, vous voyez l'une des premières remontées que l'on a eues de la part de ces panels. Ces panels nous ont dit que, finalement, le point le plus important pour eux n'était pas

obligatoirement la question du zonage et les critères techniques sous-jacents, mais l'information du public et la lisibilité de la stratégie qui leur était proposée. Pour faire simple, le zonage était considéré un petit peu, par certains panélistes, comme une question administrative. La demande était d'avoir une information la plus complète et la plus compréhensible possible, pour pouvoir agir en connaissance de cause. C'est-à-dire, pour pouvoir informer sur les risques liés à la consommation de denrées locales, à la suite d'un accident, d'être informés sur les niveaux de radioactivité dans l'environnement.

On a regroupé ces remontées en quatre principes qui nous paraissent importants pour gérer les questions alimentaires en post-accident. Certains d'entre eux sont évidents, bien sûr. Cela confirme des choses que l'on avait déjà en tête en matière de gestion post-accidentelle. Le premier principe concerne une information claire, accessible et actualisée sur la situation et les risques associés à la situation pour la population. Donc, cette information doit être claire, compréhensible et actualisée.

Le deuxième point concerne l'information du grand public sur la contamination de l'environnement. Là, on en reparlera tout à l'heure, mais l'on arrive à la question de la mesure et de la disponibilité de ces mesures. Ces mesures doivent être en nombre suffisant et accessibles librement auprès du grand public. C'est le deuxième principe.

Le troisième principe est que la stratégie de protection de la population, telle qu'elle sera retenue, quelle qu'elle soit, doit pouvoir être expliquée simplement au grand public. En effet, les propositions de nature technique qui avaient été soumises aux panels n'étaient pas nécessairement toujours simples à accompagner et donc, les panélistes ont vraiment attiré notre attention sur ce point-là. Pour cela, on doit disposer d'outils d'accompagnement dédiés. Vous savez que le Codirpa a déjà produit un certain nombre de guides ou d'outils d'accompagnement. Ceux-ci devront être complétés pour l'alimentation.

Enfin, le dernier point, auquel nous n'avons pas nécessairement pensé ou vu comme primordial, initialement, est la nécessité de donner, dès le début du post-accident, voire dès la phase d'urgence, des perspectives temporelles aux actions de protection de la population prise. C'est-à-dire, sur les différents zonages, être capable de dire à tel horizon temporel, les zones concernées diminueront de moitié, etc. pour que les gens puissent se projeter dans l'avenir.

Avant de passer aux recommandations à proprement parler, il ressort clairement de ces différents principes qu'un travail à froid sur la production d'éléments d'accompagnement, sur l'alimentation, sera à conduire à l'avenir et on y reviendra lorsque l'on abordera les suites de ces travaux.

Ensuite, concernant les recommandations à proprement parler. Le premier point concerne la prise en compte de l'exposition de la thyroïde en post-accident. Actuellement, sur la phase d'urgence, le Code de la santé publique prévoit des critères pour limiter l'exposition de la thyroïde. En post-accident, on n'a pas de valeur repère à ce sujet. On trouve, dans le Code de la santé publique, uniquement une limite de 20 mSv en dose efficace corps entier, la première année. Néanmoins, les travaux du groupe de travail ont mis en évidence que, sur les premières semaines ou les premiers mois suivant l'accident, il pouvait y avoir un réel risque à la thyroïde, notamment, à la suite de l'ingestion de denrées contaminées avec de l'iode radioactif.

Pour cette raison, le groupe de travail recommande de lancer un travail réglementaire pour introduire une valeur repère de dose équivalente à la thyroïde, en post-accident, la première année. Au sein du groupe de travail, la valeur de 50 mSv apparaissait comme pertinente. Néanmoins, ce travail d'évolution de la réglementation, s'il était retenu, devra préciser cette valeur. En attendant ce travail d'évolution réglementaire, le groupe de travail proposait que les recommandations faites par les pouvoirs publics, déjà, tiennent compte de ce risque à la thyroïde, avec notamment, cette valeur de 50 mSv qui pourrait servir de base aux recommandations. Valeur qui pourrait être modulée, évidemment, en conséquence de l'exposition à la thyroïde qui aurait déjà pu avoir lieu durant la phase d'urgence.

Le point suivant qui a été mis en avant par le groupe de travail, qui faisait suite à des travaux déjà engagés pendant le deuxième mandat du Codirpa, concerne la délimitation des zones d'interdiction de consommation et de mise sous séquestre des productions alimentaires dès la phase d'urgence. L'objectif est d'anticiper, dès la phase d'urgence, la mise en place de restrictions alimentaires en post-accident. Pour assurer la continuité entre la phase d'urgence et la phase post-accident, il est proposé que la zone d'interdiction de consommation, où l'on demande à la population de ne pas consommer les denrées fraîches de son potager ou de son jardin, soit établie dans un premier temps sur la base du périmètre, soit du PPI ou du plus grand périmètre de protection de la population qui aura été pris pendant la phase d'urgence.

Le second point consiste à dire que la stratégie de protection de la population, par rapport au risque d'ingestion de denrées contaminées à la suite d'un accident, repose sur trois éléments. D'une part, sur l'éloignement de la population, mais également sur deux mesures par rapport à la consommation, que sont, d'une part, l'interdiction pure et simple de consommation des denrées fraîches locales et également, au-delà de cette zone d'interdiction de consommation des denrées fraîches locales, sur un principe de recommandations alimentaires, qui visent à limiter la consommation de denrées fraîches locales, en recommandant justement une alimentation équilibrée. Le but étant d'éviter qu'au-delà de cette zone d'interdiction de consommation, l'on ait des habitudes alimentaires purement locales, qui pourraient avoir un impact sanitaire, si elles étaient excessives.

Concernant cette zone d'interdiction de consommation des denrées fraîches locales, le groupe de travail propose qu'elle soit définie sur la base du Code de la santé publique, soit les 20 mSv/an toutes voies confondues ou sur la base d'un critère à la thyroïde dont j'ai parlé tout à l'heure. Cette zone d'interdiction de consommation des denrées fraîches locales, le groupe de travail s'est accordé à dire qu'elle doit être définie, a minima, sur ce périmètre défini dans le Code de la santé publique et que c'était sur ce périmètre-là que l'on avait des réels enjeux sanitaires.

Il s'agit d'un retour des panels et les différents panels ont exprimé le besoin d'avoir une protection plus étendue, finalement, que ce noyau dur, où l'on a un enjeu sanitaire avéré et qui s'étend, par exemple, pour des accidents de type « fusion du cœur », sur une dizaine de communes. Les panels ont exprimé le besoin d'avoir une protection plus étendue, pour intégrer un certain nombre d'enjeux, qui ne sont pas obligatoirement purement sanitaires. Cela peut-être, par exemple, la gestion des incertitudes. Dans la mesure où l'on n'a pas encore une connaissance précise de la contamination environnementale, il y a une demande d'avoir des approches maximalistes, pour être certain, finalement, que ces incertitudes sont prises en compte. Une forme de principe de précaution également et la question de la cohérence avec le périmètre de contrôle avant commercialisation des denrées agricoles, qui sont basées sur les normes européennes, les fameux NMA et qui ont lieu sur des périmètres plus étendus spatialement.

Pour résumer, on a un périmètre défini sur la base du Code de la santé publique, un périmètre noyau dur, sur lesquels on a de réels enjeux sanitaires et où l'interdiction de consommation des denrées fraîches doit, de toute façon, être prononcée. Mais un besoin également, exprimé par les panels, d'avoir une protection plus étendue.

Sur la façon d'étendre cette protection, c'est le transparent suivant, on a deux scénarios possibles et le groupe de travail a choisi de garder ces deux scénarios. Vous avez ici un diagramme qui résume les deux stratégies. Lorsque l'on descend vers le bas du transparent, on avance dans le temps. Concernant la commercialisation, qui est gérée de manière distincte, on a, au début du post-accident ou en fin de phase d'urgence, une mise sous séquestre des denrées alimentaires, sur une zone enveloppe. Cette zone est définie sur la base des NMA européens. Ensuite, on a une gestion, au cours du temps, par filières qui fait que ces zonages sont rendus plus spécifiques et sont affinés.

Concernant la consommation, on a deux stratégies possibles. La première stratégie consiste à avoir une zone d'interdiction de consommation élargie, c'est-à-dire sur un périmètre cohérent avec la zone enveloppe où sont contrôlées les denrées alimentaires en vue d'une commercialisation. Ensuite, cette zone d'interdiction de consommation serait diminuée progressivement. D'une part, au fur et à mesure que l'on a des moyens de mesure complémentaires, que l'on a la décroissance radioactive des iodes qui a lieu lors des premiers mois. Mais aussi, une acculturation de la population à la radioprotection qui s'est accrue.

Cette stratégie est relativement simple à mettre en place. Elle présente l'avantage d'une plus grande cohérence entre la commercialisation et la non-consommation. En revanche, elle présente l'inconvénient d'impacter des territoires relativement importants, notamment, par rapport au noyau dur que j'évoquais tout à l'heure.

La deuxième stratégie, qui est la stratégie qui avait été testée par les services de l'état lors de l'exercice SECNUC, a l'avantage d'être plus graduée. Elle repose, initialement, sur une zone d'interdiction de consommation qui correspond au noyau dur dont je parlais tout à l'heure, qui est défini sur la base des critères du Code de la santé publique, étendus pour tenir compte du risque thyroïde. Et, au-delà de cette zone noyau dur, une zone de recommandation alimentaire, où il est demandé à la population d'avoir des habitudes alimentaires équilibrées, est établie.

Donc, cela permet d'avoir une certaine gradation entre l'éloignement, l'interdiction de consommation et la recommandation alimentaire. Cela permet d'éviter, notamment, l'effet frontière, où, à partir du moment où l'on délimite un zonage, selon que l'on se place d'un côté ou de l'autre de la bordure, on peut avoir des discontinuités importantes. Cette zone d'interdiction de consommation, ce noyau dur va évoluer moins rapidement que cette zone de recommandation alimentaire qui, petit à petit, va se réduire pour converger vers cette zone d'interdiction de consommation.

On voit que la différence entre les deux stratégies repose sur le choix ou non d'établir cette zone de recommandation alimentaire. Les deux stratégies ont leurs avantages et leurs inconvénients. Cette zone de recommandation alimentaire, les travaux du Codirpa ont notamment mis en évidence le fait qu'elle devait être accompagnée, notamment par la disponibilité de mesures, par une information du public sur la contamination de l'environnement et sur les risques liés à l'ingestion. Tout simplement parce que, dans la mesure où l'on autorise la consommation avec certaines précautions, il faut expliquer quelles sont ces précautions, pour permettre à la population d'agir en connaissance de cause.

Le transparent suivant propose justement des critères pour permettre aux décideurs d'opter pour l'une ou l'autre des stratégies. L'idée était de fournir une boîte à outils, qui permette d'adopter la stratégie la plus adaptée, en fonction de la situation. Il y a différents critères. J'en ai cité quelques-uns. L'ampleur des conséquences de l'accident, notamment sur la taille du périmètre de la zone d'interdiction de consommation. Si l'on est sur un accident de grande ampleur, on peut avoir des différences très marquées entre la zone d'interdiction, telle qu'elle est définie dans les deux stratégies. Cela peut aller d'une dizaine de communes à quatre départements, par exemple.

J'ai parlé de l'importance de la disponibilité des mesures dans l'environnement et des moyens de mesure, justement, pour se prononcer sur l'une ou l'autre des stratégies. Sachant que le concept de recommandation alimentaire est probablement plus difficile à accompagner si les mesures sont moins nombreuses ou que l'on n'a pas la possibilité de doter les parties prenantes locales d'instruments de mesure.

J'ai également mentionné le fait que l'information et l'accompagnement étaient importants. C'est comme la mesure, ce sont des sujets qui sont importants, essentiels, quelle que soit la stratégie retenue, mais qui peuvent être plus prégnants selon la stratégie que l'on choisit.

Donc, voilà les deux alternatives proposées par le GT, avec ces propositions de critères de choix entre les deux qui sont détaillés dans la note qui vous a été envoyée pour information.

Sur le transparent suivant, il nous a apparu important d'insister sur les moyens de mesure. Je crois que les panels ont unanimement insisté sur l'importance de pouvoir avoir à disposition, localement, des moyens de mesure pour faire contrôler l'alimentation. Ces moyens de mesure de la radioactivité dans les aliments sont spécifiques. Ce ne sont pas les appareils, j'allais dire, relativement grand public, que l'on trouve pour mesurer les débits de dose. Donc, ils ont un certain coût et les stocks associés sont limités.

Le groupe de travail fait donc remonter l'importance de disposer, justement, d'une capacité suffisante de mesure de la radioactivité dans les aliments pour faire face aux éventuels besoins en post-accident. Cela soulève un certain nombre de questions en matière d'accès aux appareils, de formation des personnes qui utiliseraient ces appareils et de logistique associée. Évidemment, le partage des résultats de ces mesures est également un élément essentiel, puisqu'il contribue à l'information globale de la population.

Il a également été proposé que le GT produise un guide méthodologique sur la mesure des produits alimentaires. C'est un sujet que l'on retrouve de manière transversale à certains GT, je pense, notamment au GT accident en CNPE, où la mesure des émetteurs alpha ne se fait pas de la même façon que la mesure des débits de dose ambiants avec des émetteurs gamma. La mesure de la radioactivité dans l'alimentation est également un sujet spécifique. Donc, l'idée était de produire, au sein du Codirpa, un guide méthodologique sur la mesure en général, justement pour être capable d'informer la population et les différentes parties prenantes en post-accident.

Sur le transparent suivant, ont été résumés les trois points qui nous paraissent importants pour faire suite à ces travaux. Le premier point concerne les éléments de langage existant sur l'alimentation. Là, la proposition est que le Codirpa monte un groupe de travail, justement pour compléter les éléments de langage existant sur ce sujet-là. Ce travail pourrait être fait en lien avec le SGDSN, puisqu'à la suite du retour d'expérience du SECNUC, ce besoin d'éléments de langage et d'éléments d'accompagnement sur le post-accident avait également été identifié.

Sur la thyroïde en post-accident, compte tenu des enjeux identifiés, le groupe de travail recommande de lancer le travail réglementaire pour compléter le Code de la santé publique. Charge aux entités qui mèneront ce travail de définir un seuil. Le seuil de 50 mSv qui avait été envisagé au sein du groupe de travail pourrait être ajusté.

Enfin, la question des moyens de mesure nous paraît nécessiter un approfondissement pour la suite, notamment pour être en mesure, d'une part, d'informer le public sur la façon dont doivent être réalisées ces mesures et enfin, pour proposer une stratégie pour doter la population, au niveau local, de moyens de mesure.

Bernard DOROSZCZUK

Très bien. Merci beaucoup, Olivier, pour cette présentation très claire, mettant bien en évidence l'apport des panels citoyens qui ont été organisés par la réflexion du GT. Il nous revient maintenant de nous prononcer sur deux points. Bien évidemment, il y aura la possibilité pour chacun de poser des questions et d'apporter ses contributions. Mais ces deux points sont, d'abord, les propositions qui nous sont faites en matière d'intégration des conclusions du groupe de travail dans les recommandations finales que nous ferons lors de la mise à jour du guide vert, concernant la partie alimentation. Notamment, la stratégie avec les deux options qui ont été présentées. D'autre part, de valider les propositions finales qui sont faites concernant la poursuite des travaux du GT alimentation. Voilà les deux sujets sur lesquels nous devons donc nous prononcer, à l'occasion de cette réunion du Codirpa.

J'ouvre donc la séance de questions-réponses. Il y a eu un certain nombre de commentaires déjà, des questions posées dans le chat, mais qui veut prendre la parole ? Je laisse Florence ordonnancer la prise de parole.

Florence GABILLAUD-POILLON

Je donne la parole, en premier, à Monsieur Saint Raymond.

Philippe SAINT RAYMOND

Merci. J'avais réagi sur un détail. Pour la dose thyroïde, je pense que c'est une très bonne chose d'introduire un critère de dose thyroïde. Mais je ne vois pas très bien comment l'on pourrait, comme cela a été suggéré, tenir compte de la dose déjà reçue. Parce que la dose déjà reçue sera variable selon les individus. Vous aurez des individus qui auront été abrités pendant la phase des rejets, d'autres qui n'auront pas été abrités. Donc, je pense qu'il faudrait faire abstraction de la dose déjà reçue. Tant pis, s'il y a des gens qui ont reçu beaucoup de doses, ils seront peut-être amenés à quitter la zone, je ne sais pas. Mais, en tout cas, pour la définition d'un zonage, cela ne me paraît pas très opérationnel.

Et puisque j'ai la parole, sur les deux stratégies alternatives proposées, c'est-à-dire, dans un cas, avoir des interdictions évolutives et dans l'autre cas, si j'ai bien compris, avoir des interdictions fermes avec des recommandations évolutives, j'avoue ne pas très bien voir la différence. Parce que, dans une situation de crise, interdictions, recommandations, je ne sais pas si les personnes traiteront cela de façon extrêmement différente. Quand je vois ce qu'il se passe actuellement pour le Covid, il y a interdiction d'enlever le masque dans les transports en commun, il y a quand même des gens qui enlèvent le masque et ils ne sont pas mis en prison. D'un autre côté, il y a recommandation de garder les gestes barrière et je m'aperçois, autour de moi, que les gens gardent beaucoup les gestes barrière et beaucoup continuent même à porter le masque, y compris à l'extérieur. Donc, finalement, les gens suivent bien les recommandations, en majorité, des pouvoirs publics et quand il s'agit d'interdictions, ils ne suivent pas plus les interdictions que les recommandations. Merci.

Bernard DOROSZCZUK

Peut-être une réaction, Olivier, sur le premier sujet ?

Olivier RIVIERE

Sur le premier sujet, je dirais que cela a trait, de manière générale, à la façon dont les recommandations des pouvoirs publics sont produites. C'est-à-dire que l'idée est de tenir compte, en post-accident, de ce qui a pu se passer avant. Et, comme vous l'avez dit, il a pu y avoir des mesures de protection de la population différentes qui ont été prises, avec des mises à l'abri, une prise d'iode, éventuellement, des évacuations. Donc, l'idée est de tenir compte de ce contexte dans les recommandations qui sont faites. Pour une population qui aura, malheureusement, pu être exposée pendant la phase d'urgence, le critère qui sera retenu pour élaborer le zonage post-accidentel pourra être différent de celui élaboré pour une population qui n'aurait pas été exposée. L'idée était donc de tenir compte de cet historique dans les recommandations. Même si, j'en conviens, ce n'est pas obligatoirement facile.

Sur le second point, concernant la différence entre interdiction et recommandation. Derrière la deuxième stratégie, l'idée d'avoir une approche graduelle et ne pas introduire un périmètre d'interdiction de consommation trop important par rapport aux enjeux sanitaires, en introduisant une disposition intermédiaire de recommandations alimentaires, qui correspond à une forme de consommer avec modération. C'est-à-dire que la consommation avec modération n'engendre pas d'impact sanitaire. Mais c'est vraiment une consommation excessive de denrées locales qui pourrait amener à un risque sanitaire.

L'un des facteurs de réussite, justement, de cette mesure de recommandation alimentaire, qui a été identifié par les panels, est l'acculturation de la population à une notion de base de radioprotection. Vous parliez du Covid, si l'on fait le parallèle avec la crise Covid, on a pu constater que cette acculturation aux gestes barrière, aux comportements adaptés par rapport au Covid, cette acculturation a pu avoir lieu, elle s'est faite un petit peu progressivement, au cours des derniers mois. Ce qui fait que, maintenant, des mesures différentes peuvent être mises en place, par rapport à ce qui était envisageable au début de la crise sanitaire.

Je ne sais pas si je réponds à votre remarque ?

Bernard DOROSZCZUK

Je vais peut-être compléter ta réponse, Olivier, parce que ce qui me semble important dans ce que tu nous as montré, c'est l'importance de la mesure, bien évidemment. C'est une différence avec le risque sanitaire. Dans l'épisode Covid, on ne pouvait pas détecter la présence d'un nouveau variant ou évidemment, d'un virus. Alors que nous avons à notre disposition, fort heureusement, en matière de risque radiologique, la possibilité de mesurer, notamment sur les denrées alimentaires, leur contamination.

Je pense que cet élément permettrait aux pouvoirs publics, en situation post-accidentelle, et en fonction de la zone concernée par les rejets et les dépôts, de faire le choix entre la stratégie 1 et la stratégie 2, dès lors que des équipements de mesure seraient disponibles. Donc, je pense que l'idée est bien de laisser la possibilité, à travers ces deux options, de choisir l'option qui est la plus appropriée, en fonction du contexte, de l'ampleur de l'accident, mais aussi de la disponibilité des moyens de mesure pour rassurer la population.

Donc, il me semble qu'il est important de laisser ces deux options ouvertes parce que nous sommes dans une situation un peu différente que dans le cadre d'un risque sanitaire.

Florence GABILLAUD-POILLON

Je vais donner la parole à Monsieur Robert, qui a une question en lien avec celle de Monsieur Saint Raymond.

Joël ROBERT

Je suis un peu gêné par la différenciation que l'on fait entre recommandation et interdiction. L'interdiction de consommation, comment va-t-elle se traduire ensuite, en termes réglementaires ? Cela me pose un souci parce que qui va contrôler cette interdiction de consommation et quelles sanctions va-t-on donner pour des gens qui vont consommer, alors qu'a priori, c'est interdit ? Là, on aurait affaire à un problème d'efficacité, de lisibilité, de compréhension par la population de la mesure et d'autre part, je ne suis pas certain que cela soit très efficace.

On a fait le parallèle avec le Covid et les gestes barrière. Je pense qu'il y a quand même une différence fondamentale entre les deux sujets. Pour le Covid, les gestes barrière avaient et ont pour objet d'éviter la transmission d'une personne potentiellement malade vers une autre personne, potentiellement saine. Donc, il y a un mécanisme de transmission dont on peut briser la relation et provoquer une rupture. Là, tel n'est pas le cas. Une consommation n'engage que la personne qui la fait. Donc, on ne peut pas comparer les choses.

Autant pour le Covid, le non-respect d'un geste barrière peut entraîner la contamination de quelqu'un d'autre, y compris des risques. Le corollaire de la liberté est toujours la responsabilité, je vous le rappelle. Là, en l'occurrence, la seule chose que l'on peut faire est d'éventuellement, faire de la formation, de la pédagogie autour de la non-consommation des denrées alimentaires. Mais certainement pas utiliser des termes comme interdiction, qui pourraient se traduire, sur le plan réglementaire, par des choses trop rigides qui seraient complètement inefficaces.

Je renvoie d'ailleurs un article qui est paru dans Le Monde, il y a déjà quelque temps, sur l'obligation vaccinale. C'est un article de William Dab, l'ancien directeur général de la santé, sur le sujet, qui montrait que l'obligation vaccinale pouvait être contre-productive, y compris dans des situations comme le Covid. Voilà ce que je voulais dire par rapport à cela.

Olivier RIVIERE

Merci pour votre remarque. Il est vrai que l'interdiction de consommation nous a posé un certain nombre de questions. Premièrement, je voulais dire que, derrière le concept d'interdiction de consommation, il y a le fait que, si une personne mange régulièrement des produits de son potager ou de son verger, local, il y a un risque sanitaire, avéré. Ce qui n'est pas le cas lorsque l'on est dans la zone de recommandation alimentaire. C'est le premier point. Il y a vraiment une différence en matière d'enjeu sanitaire entre l'interdiction de consommation et la recommandation alimentaire, du moins, lorsque l'on parle de la stratégie 2.

Par rapport aux sanctions, vous l'avez bien dit, finalement, une personne qui consommerait des denrées locales dans la zone d'interdiction de consommation, s'il s'agit d'une consommation vraiment ponctuelle, il n'y aura pas de risque sanitaire. Mais il n'y a pas non plus de mise en danger d'autrui. Donc, je dirais que c'est la personne qui se sanctionne elle-même.

Néanmoins, on n'a pas trouvé mieux en matière de terminologie, ne serait-ce qu'interdiction de consommation, on est dans un concept négatif. On n'a pas trouvé mieux en matière de terminologie, malgré nos efforts de réflexion sur le sujet. En tout cas, quand on introduit l'interdiction de consommation et la recommandation alimentaire, notamment dans l'approche 2, j'insiste sur le fait que, dans la zone d'interdiction de consommation, il y a un enjeu sanitaire marqué, qui est nettement moins présent lorsque l'on parle de recommandation alimentaire où, là, on cherche juste à limiter les cas de consommation excessive de certains produits locaux, qui pourraient concentrer la radioactivité.

Florence GABILLAUD-POILLON

Je vais donner la parole à Monsieur Autret et Madame Merola, qui sont présents. On va demander à Madame Merola si elle peut se présenter par la même occasion. Monsieur Doroszczuk l'a présentée tout à l'heure, en début de réunion, mais elle n'était pas encore connectée. Je vous laisse la parole.

Fabienne MEROLA

Bonjour. Fabienne Merola, je suis chercheuse retraitée du CNRS, ancienne chercheuse au laboratoire de chimie-physique à la Faculté des sciences d'Orsay et actuellement, secrétaire du GSIEN. Je suis là pour me former.

Jean-Claude AUTRET

D'où la raison de ma présence, d'ailleurs, à ses côtés, pour cette visioconférence. J'avais quelques points à voir. L'un concernait une diapositive, mais je le verrai dans un deuxième temps. La première chose qui m'a accroché est le problème de représentativité des panels, par rapport au périmètre géographique considéré. C'est l'une des choses qui a été vue, d'ailleurs, par le groupe de travail. Il faut faire très, très attention, de fait, à ne pas se retrouver dans un entre-soi nucléaire du fait d'un périmètre trop restreint. Car, de plus, ce sont les gens qui sont les plus informés et les plus au courant de ce qu'il peut se passer dans ce domaine-là.

Cela me ramène à deux histoires de Biélorussie, au niveau du retour d'expérience. On avait, une fois, assisté, en buvant un thé sur une terrasse, au ramassage organisé des myrtilles qui provenaient d'une zone très, très contaminée et qui avaient pour vocation à partir, bien évidemment, pour l'exportation. Les gens qui se trouvaient à proximité savaient très bien que ces myrtilles étaient

contaminées. Je pense que là, des systèmes étaient en route, basés sur des préceptes économiques.

D'autre part, on voyait autre chose, sur un périmètre qui était beaucoup plus loin. J'avais aussi observé le ramassage des champignons en Ardèche, en France. On est donc entre 2 000 et 3 000 kilomètres de Tchernobyl, à ce moment-là. Il se trouve que ces champignons-là, que j'avais eu l'occasion de mesurer au laboratoire de l'ACRO, présentaient des niveaux de contamination qui étaient à un facteur 100 au-dessus de ceux qui provenaient de Biélorussie qui, eux, étaient très, très contrôlés au niveau des frontières pour arriver ici.

La question des sanctions a été posée par Joël Robert, je ne la reprendrai pas. Sur une autre diapositive, il était évoqué qu'il fallait démarrer un travail de fond à froid. Ce travail de fond à froid, je reposerai la question et j'ai l'impression de rabâcher un petit peu, quand le démarre-t-on ? Puisqu'il y a urgence d'attaquer ce volet à l'avenir et l'avenir est évoqué comme urgent depuis plus de vingt ans de travaux du Codirpa dans le domaine.

Par rapport aux NMA, je pense que Christophe Murith, vu ce que j'ai lu sur le chat, va intervenir. Simplement, au-delà des NMA, il y avait les assurances quant à la connaissance de la contamination sur le terrain. Je pense que ce qui est entendu là est la réalisation de mesures concrètes sur le terrain. Cela étant, ce sont des mesures concrètes qui vont se référer, comme sur un audit, à des modèles. Or, ces modèles sont très, très incertains et pas simplement, les modèles qui ont servi à établir la contamination retombée sur le terrain, mais aussi les modèles de transfert derrière et les modèles d'affection que ces radioéléments peuvent provoquer sur le vivant. Donc, ce n'est pas simplement le fait d'obtenir des mesures qui rassurerait les gens, puisque les modèles qui sont établis derrière sont très, très incertains.

Ensuite, deuxième petit mot d'humeur, quelque part, j'ai entendu parler d'éléments de langage. C'est un terme qui m'agace beaucoup. C'est l'impression, de fait, que l'on est face, plus à une opération de communication. Ce sont des informations, incertitudes comprises, qui sont à mettre en avant après un accident nucléaire et qui sont à donner aux gens. Et il faut aussi mettre en avant que ces informations sont établies sur des modèles, donc des calculs, qui sont incertains eux aussi. Je pense que cela est essentiel pour que les gens puissent bien avoir en tête, pas la nature, mais les incertitudes qui dominent dans ce domaine-là. Merci.

Olivier RIVIERE

Je vais peut-être essayer de répondre à certains de vos points. Sur la représentativité des panels, vous avez évoqué la nécessité de sortir de l'entre-soi nucléaire. L'objectif de ces panels n'était pas obligatoirement de viser à une représentativité statistique des personnes habitant autour des installations nucléaires, mais vraiment, d'avoir un regard extérieur et neuf sur les travaux qui étaient en cours au sein du Codirpa. Et je pense que, de ce côté-là, l'expérience que l'on a menée était intéressante. D'ailleurs, je propose qu'à l'occasion du prochain Codirpa, on fasse peut-être un retour d'expérience plus complet sur la façon dont le Codirpa pourrait s'appuyer sur les panels.

Par rapport à la question des NMA, le groupe de travail traitait, finalement, de la question de la consommation des denrées par des particuliers, des denrées du potager et du verger. Donc, on n'était pas dans le cadre de la définition d'une stratégie relative à la commercialisation puisque, de ce côté-là, on a un cadre européen avec, notamment, les NMA, qui existent déjà et que l'on n'avait pas vocation à remettre en cause au sein du Codirpa. Donc, le sujet a été traité, je dirais, indépendamment du cadre NMA. C'est un sujet qui avait déjà été débattu lors du précédent mandat du Codirpa, où il avait été dit que la gestion des recommandations alimentaires pour les particuliers ne pouvait pas être complètement adossée aux normes retenues pour la commercialisation.

Vous avez parlé des incertitudes. Je pense que ce sujet-là est bien ressorti des échanges avec les panels, à la fois sur la gestion de l'incertitude pour avoir initialement, finalement, un périmètre de

protection maximisant, par rapport à ce que peuvent sortir des modélisations brutes. Un périmètre maximisant pour, justement, prendre en compte ces incertitudes. Ensuite, il y a un point qui est absolument essentiel pour, justement, rassurer la population, ce sont les moyens de mesure mis à disposition localement. C'était bien la demande. Une information m'est fournie, avec des mesures faites par les pouvoirs publics, éventuellement, des zonages qui peuvent reposer, pour certains, sur une part de modélisation. Mais je veux pouvoir vérifier, donc faire mesurer mes produits, pour m'assurer que ce que je mesure est cohérent avec les informations qui me sont fournies par ailleurs.

Enfin, sur le travail à froid sur les éléments d'accompagnement. Quand on parle de communication, c'est communication-information. Donc, pour moi, c'est une connotation positive. On va justement apporter de l'information, de l'accompagnement aux acteurs locaux, pour qu'ils puissent agir en connaissance de cause. Ce travail va commencer, mais on avait besoin d'avoir des propositions consolidées en matière de doctrine, avant de pouvoir le lancer.

Jean-Claude AUTRET

Merci.

Florence GABILLAUD-POILLON

Je donne la parole à Anita Villers.

Anita VILLERS

Depuis le temps que je participe, je manifeste une certaine impatience, disons, sur la montée en puissance de l'information du grand public. On le voit bien avec ce qu'il se passe en ce moment au niveau géopolitique, l'imminence éventuelle d'un accident n'est pas à exclure. Et l'on n'est pas prêt. Malheureusement, avec tous ces travaux, le grand public n'est pas prêt et j'ai toujours peur des dérives des télévisions, qui tournent en boucle et des informations tous azimuts. Je pense qu'il faut vraiment mettre le booster pour faire ce travail amont dont on a toujours parlé.

Tout cela est bien, je suis d'accord, les recommandations, etc. on en a beaucoup parlé. Quand passe-t-on à, vraiment, une large information qui pourrait permettre, justement, au public de suivre les recommandations et les éventuelles interdictions ? Tant que cela reste lointain et un peu dans l'entre-soi, comme dit Jean-Claude Autret, le grand public ne va pas se plier ou va difficilement se plier à ce qui va être proposé. S'il était plus formé, et je reviens sur le rôle de l'Éducation nationale, s'il était davantage formé en amont, je pense que tout cela serait très bien accepté et beaucoup mieux suivi.

C'est un peu mon laïus habituel que je me permettais d'exprimer.

Olivier RIVIERE

Merci. Ce point-là est un point bien identifié, l'information en amont du grand public. D'ailleurs, cela fait partie des demandes qui ont été faites au Codirpa par le Premier ministre dans son mandat. Ce sujet-là spécifiquement, pour moi, fait l'objet des travaux du GT culture de la sécurité et de la radioprotection, qui sont également à l'ordre du jour de ce plénier. Donc, si vous êtes d'accord, je propose que l'on aborde ce sujet-là tout à l'heure.

Anita VILLERS

Oui. Le fait de découper en différents GT fait qu'il y a quand même une transversalité qui est évidente. Donc, il n'y a pas de barrière entre les GT, c'est complémentaire.

Olivier RIVIERE

Oui, nous sommes complètement d'accord sur ce point-là.

Florence GABILLAUD-POILLON

Je passe la parole à Thierry Schneider.

Thierry SCHNEIDER

Bonjour et merci pour cet exposé. J'ai deux questions ou commentaires. La première rejoint ce qui vient d'être dit et renvoie, effectivement, à la question de la culture du risque. J'étais frappé, dans le premier principe qui était émis, par l'importance d'avoir des informations sur les éventuels niveaux de risque. Je pense que c'est un point important. Effectivement, on ne fait pas de protection s'il n'y a pas de risque. Mais se pose la question, qu'entend-on par niveaux de risque ? Comment l'exprime-t-on ?

Dans l'exposé, Olivier, tu parlais aussi, à plusieurs reprises, d'impact sanitaire. Que met-on derrière ? Comment le présente-t-on ? Je pense que cela renvoie clairement à la question du GT culture de risque. Voir comment, du point de vue de l'alimentation, cela a du sens et quels sont les indicateurs ou le pilotage que l'on peut avoir là-dessus.

Mon deuxième point porte sur les moyens de mesure. Cela a été mentionné dans les diapositives, mais le terme « moyens de mesure » me semble un peu étriqué. On le mentionne bien, Anita vient de le redire, il y a la question de l'accompagnement, des dispositifs d'accompagnement donc, il n'y a pas que les moyens de mesurer. Il y a également tout ce qui va être associé à cela. L'interprétation, l'accompagnement des mesures, tout ce qui peut tourner autour de la coexpertise. En ce sens, il me semble qu'il pourrait être intéressant de faire le lien avec les actions qui peuvent être développées dans le GT association et implication des acteurs locaux. On en avait parlé initialement, sur les aspects de mesure, quand on avait mis en place ce GT.

Voilà simplement ces deux remarques par rapport à ce qui a été présenté.

Olivier RIVIERE

Par rapport à ta première remarque, l'une des propositions concrètes qui avait été faite au sein du GT était, par exemple, d'avoir une application qui permette, justement, aux citoyens d'avoir la dose, c'est-à-dire, finalement, l'impact. De calculer la dose associée à l'ingestion de certaines denrées locales. Donc, d'avoir cette capacité, pour le public, de rentrer, avec sa localisation, un certain nombre de denrées locales, qu'il pourrait consommer et d'avoir en sortie, une information sur la dose, donc l'impact sanitaire.

Ce genre de propositions nécessitent quand même une certaine acculturation, mais, en tout cas, c'est vers ce genre de solutions que l'on pourrait s'orienter.

Concernant les moyens de mesure, en effet, il y a l'outil, mais, derrière, il y a tout l'accompagnement qui va avec et oui, c'est un sujet, notamment, la mesure citoyenne, qui est traitée et est à l'étude au sein du GT association et implication des acteurs locaux. Il y a des passerelles, bien évidemment, entre les différents GT, qui sont à construire.

Florence GABILLAUD-POILLON

Je passe la parole à Christophe Murith.

Christophe MURITH

Bonjour et merci de me passer la parole. Je reviens toujours sur ces NMA. Effectivement, ce sont des valeurs qui sont émises pour la commercialisation. Il est clair qu'ils supposent donc une consommation de 10 % de denrées contaminées. Quand on est dans une zone qui a été contaminée, où l'on peut recevoir peut-être 10 mSv par an de façon externe, parce que l'exposition

externe est toujours là, l'adoption des NMA voudrait dire que l'on ajoute 10 mSv en interne par an. Donc, on serait déjà au 20 mSv par an.

Comme le disait Jean-Claude Autret, il y a quand même des incertitudes et on l'a vu avec le Japon aussi, les valeurs, sur une longue durée, du fait de consommer des aliments contaminés, on devrait accepter que les gens consomment 100 % de denrées contaminées. Donc, on a un facteur 10 entre les NMA et des valeurs qui seraient plus cohérentes avec une situation d'exposition existante.

L'acceptation de la population serait peut-être aussi meilleure vis-à-vis de valeurs dédiées vraiment à la gestion de denrées alimentaires en situation post-accidentelle.

Olivier RIVIERE

Par rapport à votre remarque sur les NMA, on n'a pas trop voulu rentrer dans les détails techniques. Pour commencer, peut-être faut-il avoir un point à l'esprit, qui est que toutes les denrées locales ne sont pas nécessairement au niveau NMA, puisque l'on a des dynamiques de transfert qui peuvent être différentes.

Lorsque l'on parle du périmètre à fort enjeu sanitaire, calculé sur la base des 20 mSv – je mets de côté l'aspect thyroïde, tel que défini dans le Code de la santé publique – ce périmètre est calculé à partir d'un régime alimentaire local. C'est-à-dire que l'on va supposer un régime alimentaire local et, à partir de ces hypothèses alimentaires et de la contamination des denrées locales, on va calculer cette dose, dans le but de s'assurer que le seuil de 20 mSv n'est pas dépassé.

Dans l'approche NMA, en effet, les valeurs que vous donnez sont exactes, mais, localement, à un endroit donné, on n'aura pas une consommation à 100 % de denrées qui sont toutes en NMA. Certaines pourront l'être et d'autres seront en dessous. Ce qui compte, finalement, c'est l'ensemble, tel qu'il peut être déterminé sur la base d'hypothèses de régime alimentaire.

Dernier point, ce 20 mSv tient compte de l'exposition externe, mais c'est la somme, c'est une dose totale qui tient compte de l'ensemble des voies d'exposition, y compris l'ingestion.

Christophe MURITH

Ce que je veux dire par là, c'est qu'une population qui est vraiment concernée par la contamination, vraiment, plus fortement qu'une autre, on doit s'arranger pour minimiser la dose qu'elle peut recevoir. Le moyen le plus simple de le faire est évidemment par l'ingestion. Parce que pour l'exposition externe, on ne peut pas agir grandement, à part laisser décroître ou bien, vraiment, tout enlever. Je pense que si l'on peut garantir de donner à cette population une nourriture qui n'engendre pas 10 mSv par an, le but sera atteint. En principe, on va être en dessous des 1 mSv par ingestion.

Olivier RIVIERE

Cela va dépendre d'où l'on est par rapport au périmètre d'éloignement, mais l'objectif est bien de garantir qu'au total, si l'on prend l'exposition externe et la voie ingestion, calculée sur la base d'un régime alimentaire locale, on ne dépasse les 20 mSv. Donc, l'idée était bien de prendre en compte l'ensemble des voies d'exposition de manière globale, dans la deuxième stratégie. Par rapport, justement, aux 20 mSv qui sont dans le Code de la santé publique et qui constituent ce que j'appelais le noyau dur de périmètre de protection, au sein duquel il faut absolument maintenir une interdiction de consommation.

Christophe MURITH

Merci.

Florence GABILLAUD-POILLON

Je pense que Pascal Crouail voulait compléter cette question.

Pascal CROUAIL

Oui, la remarque que j'ai faite est qu'au Japon, en réalité, la norme qu'ils appliquent, de 100 Bq/kg, s'applique aux denrées alimentaires qui sont commercialisées uniquement. Y compris, pour ce qui concerne le gibier ou les produits de la cueillette, des plantes notamment qu'ils cueillent en forêt. Donc, en réalité, les particuliers ne sont pas soumis à un régime d'interdiction de consommation.

Je me demandais si l'on ne pouvait pas renommer cette zone d'interdiction de consommation des denrées fraîches, plutôt en zone d'interdiction de commercialisation des denrées fraîches produites localement. Je pense que cela ferait un peu la synthèse des remarques qui ont été faites. La difficulté d'interdire des choses que l'on ne peut pas contrôler et également, laisser un tout petit peu le libre choix aux individus qui souhaitent consommer des produits locaux qu'ils ont dans leur consommation courante.

On a vu ce qu'il s'est passé, par exemple, en Norvège, où l'on donnait des recommandations à la population de ne pas manger trop de viande de renne et en leur donnant des informations sur la quantité maximale à manger pour atteindre 1 mSv ou 10 mSv. Je vous rappelle qu'il faut quand même manger 70 000 becquerels de Césium pour atteindre 1mSv. Donc, si l'on mange de temps en temps un gibier contaminé, ce n'est pas vraiment le problème du point de vue sanitaire. Voilà ma remarque.

Olivier RIVIERE

Je vais peut-être revenir sur le lien entre consommation et commercialisation. Cela apparaît bien sur le transparent à l'écran, la commercialisation ou plutôt, la mise sur le marché de denrées alimentaires va faire l'objet de contrôles par filière. Cela veut dire que l'on va avoir un périmètre initial de mise sous séquestre, une zone enveloppe, au sein de laquelle on va avoir des contrôles par filière qui vont être mis en place pour affiner ces zonages. Zonages qui pourront d'ailleurs être différents selon les types de produits concernés.

Alors, justement, lorsque l'on parle de consommation, cette fois, privée, la question du lien entre les deux s'est posée. La commercialisation repose sur des critères qui lui sont propres, qui amènent sur des territoires qui sont plus importants en termes de taille que si l'on adosse cette interdiction de consommation aux critères de 20 mSv par an, comme je l'expliquais tout à l'heure, en tenant compte de l'ensemble des voies d'exposition. Cela revient donc à introduire une interdiction de consommation sur des territoires plus importants que ne le requerraient uniquement les enjeux sanitaires. C'est ce qui amène, finalement, à cette stratégie 2.

Donc, dans la stratégie 1, finalement, on a une cohérence entre la zone d'interdiction de consommation et la zone enveloppe de contrôle avant commercialisation, du moins initialement. Dans la deuxième stratégie, justement, on introduit une gradation entre l'interdiction de consommation et l'interdiction de consommation en passant par la zone de recommandation alimentaire. Donc, on est quand même sur deux concepts différents. D'où la volonté de distinguer les deux démarches.

Bernard DOROSZCZUK

Florence, je ne sais pas s'il y a d'autres questions ou souhaits d'interventions. Je pense qu'il y a eu un très large échange sur la base des présentations qui ont été faites, mais je ne voudrais priver personne de parole. Y a-t-il d'autres demandes d'intervention, Florence ?

Florence GABILLAUD-POILLON

A priori, non. Je pense que Monsieur Autret n'a pas rebaisé la main, donc a priori, non.

Jean-Claude AUTRET

Je l'avais baissée, mais je l'ai relevée.

Florence GABILLAUD-POILLON

Pardon.

Jean-Claude AUTRET

Je voulais rappeler encore – le grand rabâcheur du Codirpa, quelque part – qu'André-Claude Lacoste avait dit à l'IRSN, on était en 2005-2006, comme cela à vue de nez, que c'était une grande illusion que de penser que l'on arriverait à convaincre les gens avec une communication qui serait basée sur une approche par la dose. Je me demandais s'il ne serait pas judicieux d'envisager une approche autre que celle-ci, qui relève vraiment, pour moi, du refus de faire ce que l'on a déjà modélisé, enfin, soi-disant modélisé, avec les incertitudes qui ont été mentionnées avant.

Poursuit-on cette illusion de convaincre le public dans une approche par la dose ? Je crois que le Covid est riche d'enseignements là-dessus, avec les aller-retour qui ont été faits sur les différentes méthodes qui permettaient de l'aborder, surtout en début de crise.

Bernard DOROSZCZUK

Olivier, je pense que tu peux répondre à cette question, mais c'est justement l'intérêt d'avoir les deux options. Olivier ?

Olivier RIVIERE

Oui, dans le cadre de nos travaux, il est aussi ressorti qu'il fallait, finalement, distinguer la stratégie du critère. C'est-à-dire que, que l'on parle de dose ou que l'on parle de becquerel par kilo, on le voit lorsque l'on a abordé le sujet NMA, je crois que c'est Christophe Murith qui l'évoquait, le lien a été fait justement, entre les becquerels par kilo et la dose qui sont, finalement, deux moyens d'exprimer une même réalité.

Peut-être la dose ne convaincra-t-elle pas, néanmoins, ces critères de dose, d'une part, reflètent un impact sanitaire. Si l'on fait le parallèle avec le Covid, il y a un certain nombre d'indicateurs qui nous étaient complètement abscons il y a quelque temps, auxquels on s'est familiarisé. Je pense justement, notamment, si l'on se place dans une logique post-accidentelle, qu'il y aura une certaine acculturation, les gens en auront entendu parler, donc il y aura une certaine appropriation par le grand public de concepts qui, actuellement, ne le sont pas.

En tout cas, il nous a paru important, dans les travaux, de différencier la stratégie de l'unité ou de la façon dont on va exprimer le critère. Dans la stratégie 1, on est dans une logique de grande cohérence avec la commercialisation et derrière, on peut exprimer le critère pour déterminer la dose. On peut l'exprimer en becquerel par kilo, on peut l'exprimer en millisievert, évidemment, cela renverra à la même réalité. De même que, dans la stratégie 2, la zone d'interdiction de consommation qui est basée sur le Code de la santé publique, on peut exprimer cela en millisievert par an. On peut également trouver un équivalent en becquerel par kilo. Donc, ce seront, finalement, deux façons différentes d'exprimer une même réalité.

Je ne sais pas si je suis clair, mais cela renvoie aux aspects d'information, de communication, d'accompagnement. Mais sur ces points un petit peu techniques, de becquerel par kilo ou de millisievert, on allait voir les panels, initialement, avec cette question-là – je simplifie un petit peu à l'extrême pour illustrer le propos – faut-il un périmètre en millisievert ou un périmètre en becquerel

par kilo ? La réponse polie des panels a été de dire finalement, cela est votre avis d'expert, ce qui nous intéresse, c'est d'une part l'information et d'autre part, de comprendre la stratégie, peu importe la façon dont elle est exprimée.

Bernard DOROSZCZUK

Bien. Je vous propose que l'on s'arrête là sur ce premier sujet. La décision que nous avons à prendre en Codirpa, au vu de ces échanges et des précisions qui ont été apportées par Olivier Rivière, est estime-t-on que les propositions qui nous ont été faites, qui correspondent aux conclusions du travail du GT alimentation – et je tiens à remercier l'ensemble des membres, je suppose que ceux qui viennent de faire des remarques ont activement participé au GT alimentation pour enrichir sa réflexion, en amont des présentations et des conclusions que nous vous présentons – la question, pour nous, est de savoir si nous pouvons valider ces conclusions, pour pouvoir les intégrer dans le document des recommandations d'évolution du guide vert et si le Codirpa plénier valide les orientations de poursuite de travail.

J'ai bien entendu que ce sont des sujets qui sont évoqués depuis longtemps et raison de plus pour les faire avancer et d'une certaine manière, peut-être de ne pas remettre sur la table, de manière continue, un certain nombre de sujets. Il me semble que des choses ont été produites et qu'elles correspondent à des avancées. En revanche, bien évidemment, le travail qui a été mené n'est pas totalement achevé. Des propositions avaient été faites pour poursuivre les travaux, au-delà de la reprise en compte de ces conclusions dans les recommandations.

Nous avons entendu, à l'occasion du débat, qu'il y avait nécessité d'une meilleure articulation avec les autres travaux engagés, notamment en matière de culture de sécurité et de radioprotection, d'une part, mais aussi en matière d'association des publics. Je pense que nous aurons l'occasion de revenir sur ces deux sujets tout à l'heure, lors de la présentation des avancées des travaux des groupes sur ces domaines.

Mais je pense qu'il faut que nous nous décidions et je voudrais me tourner vers vous pour savoir si, au vu de ces échanges et des précisions qui ont été apportées, nous pouvons considérer que les conclusions des travaux du GT alimentation sont validées par le Codirpa, pour qu'elles puissent être intégrées dans le guide vert. Je voudrais savoir s'il y a des oppositions à ce que ce soit le cas, de manière que, bien évidemment, l'on puisse avancer ou revenir sur ces travaux.

Y a-t-il des oppositions à ce que les conclusions qui vous ont été présentées figurent parmi les recommandations du GT alimentation pour la mise à jour du guide vert ? Il n'y en a pas ?

Peut-on considérer que c'est la décision du Codirpa de reprendre ces conclusions dans les propositions de recommandations au guide vert ? Florence ?

Florence GABILLAUD-POILLON

Anita Villers vient de lever la main.

Bernard DOROSZCZUK

Oui ?

Anita VILLERS

Simplement un petit mot pour les complémentarités que j'évoquais tout à l'heure. J'aimerais bien que, dans le guide vert, il y ait une espèce de synthèse transversale des travaux des groupes. Il serait intéressant de pouvoir le faire, soit en conclusion, soit en introduction, cela me paraîtrait judicieux.

Bernard DOROSZCZUK

Très bien. Je pense que cela peut être repris parmi les perspectives pour la suite des travaux. Trois points étaient indiqués. Je pense que, dans la perspective, il s'agit, effectivement, de faire apparaître cette cohérence transverse entre l'ensemble des groupes et de faire figurer cette cohérence transverse dans les propos introductifs, par exemple, dans le guide vert.

Pas d'opposition ?

Florence GABILLAUD-POILLON

Je n'ai pas d'autres demandes de parole.

Bernard DOROSZCZUK

Très bien. Je vous remercie.

III. Présentation de la seconde version des éléments de doctrine pour la gestion post-accidentelle d'un accident nucléaire ou radiologique majeur**Bernard DOROSZCZUK**

Nous allons donc passer, justement, à la présentation des éléments de doctrine qui ont évolué et qui pourraient repris dans le guide vert. Les éléments de doctrine étant, dès lors, plutôt des recommandations, comme nous l'avons décidé lors de notre réunion du Codirpa précédent. Je passe la parole à Florence pour faire cette présentation.

Florence GABILLAUD-POILLON

Merci beaucoup. Une version vous a été adressée, ce n'était pas mi-février, mais le 23 février, avec les modifications qui avaient été demandées, par certains, par six contributeurs et lors de la réunion que nous avons organisée le 16 novembre, afin de pouvoir mettre en commun toutes les demandes de modification qui nous ont été envoyées.

Parmi ces modifications, il y avait le fait de ressortir « réglementaire », vraiment lié à d'autres plan-guides, d'autres considérations plus générales et plus au niveau ministériel. Cela a été retiré du texte et encadré pour être bien mis à l'écart des recommandations du Codirpa.

On a également refait complètement la partie indemnisation puisque, d'un point de vue réglementaire, les choses avaient quand même beaucoup évolué. On a aussi ajouté un certain nombre d'infographies. On nous a demandé un petit peu plus de couleurs et d'images. On a également réorganisé certains chapitres qui ont été déplacés. Ce qui fait qu'il y a beaucoup de rouge, beaucoup de modifications et souvent, ce sont des modifications pour déplacer des chapitres.

Depuis mi-février, on a reçu un certain nombre de contributions nouvelles, qui vont être prises en compte dans la prochaine version. On va aussi intégrer, dans cette prochaine version, maintenant, les recommandations du GT alimentation puisqu'elles viennent d'être validées. Tout cela va être réintégré. L'idée est de vous envoyer cette nouvelle version à l'issue de ce Codirpa plénier, en nous laissant le temps de tout compiler, pour avoir une validation par mail, avant l'été.

On a un petit point de discussion que l'on vous soumet, qui concerne la communication sur les mesures post-accidentelles. Parmi les principes qui ont été mis en avant dans le guide, que l'on avait repris de l'ancienne version, on nous demande d'ajouter une petite partie sur la construction partagée et transparence : « la gestion post-accidentelle doit associer la population, les élus, les acteurs économiques et sociaux », c'était l'ancienne version. On nous demande d'ajouter « et de faire l'objet d'une communication grand public renouvelée », on nous avait demandé sur cinq ans,

on préférerait « régulièrement », c'est peut-être un peu plus facile à gérer, « pour tenir compte de changements électoraux ou d'événements ponctuels ».

Cela fait partie des premiers sujets de discussion que l'on peut avoir ultérieurement. Je ne sais pas si vous voulez qu'on les passe tous à la fois ou les uns après les autres. Peut-être peut-on enchaîner. Concernant la diffusion du guide, on vous propose également un format numérique, qui pourrait être consultable, à la fois sur écran, mais aussi avec une version imprimable. Pas imprimée, mais imprimable, sur l'ordinateur. Comme pour le guide pratique pour la population, qui a été fait sous cette forme-là.

On pense également faire une version anglaise de ce document, notamment, pour les pays limitrophes et une version simplifiée. C'est aussi ce qui est ressorti des différentes discussions, à la fois en Codirpa plénier et également, par rapport au groupe de travail du 16 novembre. D'avoir une version simplifiée, ou vulgarisée, je ne sais pas, pour la population. Il est vrai que le document est assez important, donc l'idée est de faire une version un peu plus soft.

Enfin, pour terminer, on avait aussi parlé, lors de cette réunion, d'une mise à jour régulière du guide. Nous proposons que la prochaine version soit en 2024-2025, de façon à intégrer toutes les conclusions de ce mandat du Codirpa. À la fois les conclusions du GT accident hors CNPE, GT alpha, mais aussi du GT réduction de la contamination et gestion des déchets ou le futur GT milieux aquatiques.

J'ai terminé, donc je vous laisse la parole.

Bernard DOROSZCZUK

Très bien. Merci, Florence. Des réactions, à la fois par rapport à ce calendrier et aux points de discussion qui ont été indiqués ?

Florence GABILLAUD-POILLON

Monsieur Autret et ensuite, Madame Villers.

Jean-Claude AUTRET

Je remercie Philippe Saint Raymond sur certains des commentaires, parce que servir une doctrine du type Codirpa sur les changements électoraux, je crois que, de fait, il faut faire un petit peu attention. D'autres changements sont en cours, à l'heure actuelle, sur la face du monde, sont plus importants.

Ma deuxième question concerne cette version simplifiée. Je mettrais « simplifiée » pour les populations. C'est quand même une version simplifiée. Pour les premiers concernés, je trouve cela très, très hasardeux. À titre de référence en matière de simplification, je vous conseille la lecture de l'éditorial, que vous trouverez sur internet, sur gazettenucleaire.org, numéro 48/49, paru en 1982 sur les opérations de simplification qui pouvaient être évoquées. Il y en a une qui est édifiante, qui a été prise en exemple, c'est la communication ministérielle qui a été établie après que la commission Castaing, à l'époque, a rendu son rapport. Si l'on pouvait éviter cela pour l'accident nucléaire, cela serait salvateur pour les populations. Merci.

Bernard DOROSZCZUK

Je voudrais réagir par rapport à cela et la remarque de Philippe Saint Raymond. Je suis assez d'accord pour dire que cadencer des mises à jour régulières par rapport aux échéances électorales n'est peut-être pas le plus habile. J'avais plutôt compris de ce qui avait été dit, que le grand pas qui est, en réalité, opéré est plutôt de passer d'une version papier, qui est une version effectivement, figée, qui ne peut pas être souple en termes d'évolution, notamment, dans les encadrés qui ne dépendent pas du Codirpa, les encadrés reprenant des dispositions réglementaires, ces

dispositions réglementaires peuvent évoluer et donc, il pourrait très bien y avoir, à un moment donné, un document de recommandations qui ne serait plus du tout à jour, puisque des parties qui y figurent ont évolué, sans que le Codirpa n'ait la main sur ces évolutions et donc, je pense que le véritable saut est de passer d'une version papier à une version numérique et qui soit imprimable, facilement imprimable.

Je crois que c'est cela. Il y aurait bien évidemment des mises à jour, non pas en fonction des séquences électorales, mais des mises à jour en fonction des évolutions, soit décidées par le travail mené au sein du Codirpa et des mises à jour qui vont venir, au fur et à mesure que les travaux qui ont été engagés dans le cadre du mandat actuel, seront arrivés à leur terme, c'est la mise à jour 2024-2025. Et il peut y avoir des mises à jour, je dirais, quasiment au fil de l'eau, par exemple, chaque année, dès lors qu'il y a des parties qui figurent dans ce guide vert qui ont évolué sans que le Codirpa en soit à l'origine. J'ai compris que c'était cela, finalement, ce qui était indiqué et proposé au Codirpa. C'est une évolution majeure, qui consiste à éviter d'avoir un document qui devienne obsolète, vu la complexité de ce document avec des sources qui sont d'origines différentes.

Ensuite, si le Codirpa estime qu'il y a plus de risques à s'engager dans une version dite simplifiée pour la population, que de laisser, finalement, l'accès à chacun à un document complet, je pense que c'est un peu dommage. Parce que je ne vois pas une population, non initiée aux sujets que nous évoquons, consulter un document d'une telle ampleur. Si l'on veut contribuer à la diffusion d'une certaine culture de la sécurité et de la radioprotection, une version simplifiée n'est pas nécessairement une version réductrice, cela peut être une version qui permet à des non-initiés de comprendre les sujets, d'être informés et d'avoir le goût d'aller plus loin.

Il me semble que c'était un peu cela l'idée de la version simplifiée. Finalement, d'avoir un document pédagogique, qui permet à des publics non avertis de s'intéresser au sujet et d'avoir envie d'aller plus loin.

Florence GABILLAUD-POILLON

Sur les cinq ans, je pense que l'on peut passer la parole peut-être à Anita Villers.

Anita VILLERS

Oui, c'était justement ce que je voulais dire par rapport au mot « simplifiée ». Ce n'est pas « simplifiée », me semble-t-il, c'est plus une synthèse. Synthétique, c'est-à-dire ressortir les points essentiels, un peu comme un sommaire, avec les points et pour en savoir plus, on va vers la version longue. En réalité, c'est une version courte du document. Ce n'est pas amoindri. C'est aussi pertinent, mais en faisant ressortir les points majeurs.

La deuxième chose que je voulais dire, c'était que, bien sûr, la version numérique est très bien, encore faut-il le faire savoir. C'est toujours pareil, il faut savoir que cela existe.

Florence GABILLAUD-POILLON

Coralie Pineau, peut-être ?

Coralie PINEAU

Bonjour à tous. Si c'est une version numérique, il faut y voir tous les avantages. C'est-à-dire qu'il y a, d'un côté, l'interactivité du document lui-même, le document numérique et avoir un document numérique n'empêche pas, que ce soit le Codirpa porté par l'ASN ou d'autres structures, d'en extraire des thématiques particulières pour en faire des feuillets ou de faire un flyer pour faire de la publicité du document numérique. L'un n'empêche pas l'autre. On peut toujours avoir des éléments papier pour accompagner la version numérique.

Florence GABILLAUD-POILLON

Tout à fait. Monsieur Autret ?

Jean-Claude AUTRET

Je suis tout à fait d'accord avec la version simplifiée, mais ma réaction venait de la traduction du document simplifié que j'ai eu entre les mains récemment. En l'occurrence, le guide à l'attention des populations. Dans ce cas-là, il faut quand même faire très, très attention aux exemples qui sont choisis. Quand je vois quelqu'un avec son tuyau d'arrosage en train de remplir sa piscine à l'extérieur, dans le jardin, je trouve que c'est particulièrement décalé, dans une situation post-accidentelle nucléaire, par rapport à ce que j'ai eu l'occasion de connaître.

En général, il n'y a pas que cela qui intervient. Il y a des contingences liées à l'accident nucléaire qui font que l'on ne se retrouve pas dans des situations, cette grande déstabilisation qu'il y a après un accident nucléaire serait à mettre en avant. Or, elle n'apparaît pas dans le guide.

On est vraiment dans les solutions que l'on peut apporter ici ou là, de manière sporadique, par rapport à ce que nous, dans le cadre du Codirpa, et c'est un panel assez limité, avons été capables de penser, d'inventer, qui est souvent très, très éloigné de ce qu'il y a sur le terrain.

Bernard DOROSZCZUK

Très bien. Rien d'autre, Florence ?

Florence GABILLAUD-POILLON

Si, Madame Fournier, éventuellement ?

Aurélie FOURNIER

Bonjour à tous. Je me posais une question. On disait qu'effectivement, il peut y avoir des modifications qui ne sont pas du fait du Codirpa, mais peut-être peut-on avoir cette version simplifiée imprimée, avec un renvoi en ligne, sur un document qui pourrait être plus évolutif, avec un QR code, un lien qui ne bougerait pas et qui permettrait quand même d'avoir un document que l'on peut distribuer aux populations.

Florence GABILLAUD-POILLON

Par rapport à ce que l'on a proposé, si j'ai bien suivi, on reste sur le format numérique de la version globale, à la fois sur écran et imprimable, éventuellement, la version anglaise et, concernant la version simplifiée, vous proposez, effectivement, d'en faire une version imprimée papier.

Aurélie FOURNIER

Oui, je pense que, sur les territoires, il est important d'avoir cette version papier. Par exemple, à Gravelines, le dernier guide qui avait été édité pour les populations, qui était en format numérique, nous a été demandé par les membres en version papier.

Florence GABILLAUD-POILLON

OK. Écoutez, je n'ai plus de demandes.

Bernard DOROSZCZUK

Très bien. Merci. Je pense que l'on peut tout à fait aller dans le sens des remarques qui ont été exprimées. Avoir une version dite simplifiée, qui est plutôt un document pédagogique insistant sur les éléments forts des recommandations et qui soit en version, à la fois numérique imprimable, mais

aussi sous forme imprimée pour pouvoir être utilisé lors de manifestations diverses, qui contribuent au développement d'une culture de la sécurité et de la radioprotection.

Je pense qu'il faut se donner tous les moyens d'utiliser le travail conséquent réalisé par le Codirpa, pour pouvoir le diffuser sur une très grande échelle et ces outils, tels que nous venons de les définir et de les arrêter, me semblent correspondre à cette attente, d'avoir accès à ces travaux et de pouvoir y contribuer.

Il n'y a pas eu de remarques, me semble-t-il, sur la phase qui était proposée en matière d'envoi du projet final de recommandations, intégrant les recommandations du GT alimentation. J'ai compris qu'il va y avoir cette version remaniée, au vu des décisions que nous venons de prendre et qu'il y aura une validation avant l'été, sous forme d'envoi par mail à l'ensemble des membres. Ce qui permettrait de pouvoir, effectivement, ensuite, adresser cette version actualisée des recommandations au Premier ministre et au service de l'État qui ont à tenir compte ou à intégrer ces recommandations dans les propres documents de planification de gestion des situations post-accidentelles qu'ils ont à établir. C'est bien évidemment la responsabilité des pouvoirs publics de le faire et pas celle du Codirpa.

IV. Présentation du rapport intermédiaire du GT « Culture de la sécurité et de la radioprotection »

Bernard DOROSZCZUK

S'il n'y a pas d'autres remarques sur ce point à l'ordre du jour, je vous propose que l'on passe à la présentation du rapport intermédiaire des travaux du GT sur la culture de la sécurité et de la radioprotection. Je pense que c'est Olivier qui démarre la présentation de ce sujet.

Olivier RIVIERE

Pour mémoire, le GT culture de la sécurité et de la radioprotection avait été lancé pour répondre à certaines demandes qui figuraient dans le mandat du Premier ministre au Codirpa. Notamment, par rapport à ce qui concernait l'information et la sensibilisation de la population et des élus avant l'accident et le développement d'une culture de la radioprotection pour renforcer la résilience au niveau local.

Sur ce sujet, le groupe de travail s'est réuni à plusieurs reprises en 2021, notamment, pour faire un état des lieux des actions de sensibilisation aux risques qui avaient pu être menées. On a travaillé par cible, en se focalisant sur quatre cibles, que sont la population, les élus locaux, les entreprises et le monde de l'éducation. Participaient également à ce GT des acteurs qui n'étaient pas spécifiques au monde du nucléaire, je pense notamment à l'ICSI, mais également d'autres.

Compte tenu de la densité des échanges que l'on a pu avoir en 2021, on a ressenti le besoin de faire un rapport intermédiaire, qui n'est pas le rapport final du groupe de travail, mais un rapport état des lieux, qui permettra de servir de référence à la suite des travaux, l'idée étant de formaliser ce partage d'expérience.

À ce stade, on peut partager quelques constats globaux, qui sont, d'une part, que l'on a été surpris par le nombre très important d'initiatives locales qui ont été menées, qui sont en cours, avec une information entre les différentes parties prenantes qui pouvait être améliorée. Cela nous a amenés au constat qu'un partage d'expérience entre ces nombreuses initiatives locales était à renforcer et à pérenniser, à l'avenir, pour passer à l'échelle et démultiplier ces efforts importants qui ont pu être faits à différents endroits et qui reposent, pour certains d'entre eux, sur des bonnes volontés locales.

Si je passe au transparent suivant, peut-être simplement pour rappeler les différentes étapes des travaux du groupe de travail. On vous a envoyé une version du rapport intermédiaire. Je tiens à

remercier Jean-Marc Bertho qui a mené ce travail de rédaction dans des délais contraints. Comme je l'ai dit tout à l'heure, ce rapport fait un état des lieux des actions menées. Il définit également des axes de travail pour la suite des travaux du GT, axes de travail que je présenterai tout à l'heure.

Ensuite, jusqu'à fin 2023, échéance à laquelle nous visons de proposer des recommandations concrètes du Codirpa pour renforcer la culture de sécurité et de radioprotection, le groupe de travail devra se mettre en ordre de marche pour conduire certaines actions qui relèvent de ses prérogatives.

Sur le transparent suivant, on en arrive à la synthèse du rapport. Au travers de ce partage d'expérience, on a vu émerger un certain nombre de principes d'action transverses qu'il nous paraît important de garder à l'esprit pour la suite de nos travaux. Le premier principe concerne l'implication des territoires dans la définition et la réalisation des actions menées. Il est apparu assez clairement que des actions venant du niveau national et qui seraient plaquées et imposées aux différents territoires seraient vouées à l'échec. Il y a donc une réelle nécessité d'impliquer les territoires, à la fois dans la définition, mais également dans la réalisation des actions menées. Le national pouvant jouer un rôle facilitateur, notamment, en proposant des documents cadres, un appui, une base de travail définie en lien avec le local et qui peut, ensuite, être adaptée par le niveau local.

Le deuxième principe consiste à partir des intérêts du type de public visé. Tout simplement, parce que l'on s'est rendu compte, et ce n'est pas obligatoirement une surprise, notamment sur le sujet risques, qu'il n'était pas nécessairement facile de mobiliser le grand public. Quand on parle de risque nucléaire et de post-accident, on suscite un intérêt parfois modéré de la part de la population. Donc, pour faire face à cette difficulté, la proposition est de partir des intérêts du public visé.

Ensuite, le troisième point et je pense que l'on en reparlera tout à l'heure lorsque l'on abordera la journée internationale du 13 octobre sur les risques, il ne suffit pas de faire des actions ponctuelles, mais, à partir du moment où l'on se lance dans des actions d'acculturation aux risques, il faut être en mesure de pouvoir les pérenniser, c'est-à-dire de les inscrire dans la durée, de s'en donner les moyens dès le départ.

Ensuite, le quatrième principe, et je pense que, pour le Codirpa, cela est déjà ancré dans nos principes de travail, consiste à favoriser le pluralisme dans les démarches existantes, de ne pas travailler en silo, mais de trouver les bons partenariats pour agir. Parfois, en profitant justement d'initiatives plus larges, comme la journée du 13 octobre ou celle de la science, etc. pour mettre en avant et sensibiliser sur nos sujets.

Enfin, le dernier point concerne la mise en réseau. Cela fait également écho à des éléments que l'on retrouve dans le rapport de Frédéric Courant, de la mission sur la culture du risque lancée par le MTE. Il y a une nécessité de favoriser et d'organiser le partage d'outils pédagogiques et de méthodes d'accompagnement, pour démultiplier les efforts et permettre aux différents acteurs d'avoir facilement accès à l'information.

Ensuite, vous avez, sur ce transparent, un tableau qui résume les différents axes de travail qui ont été identifiés, à la suite de cette phase d'état des lieux. Il y a un certain nombre d'actions, qui ne relèvent, d'ailleurs, pas, à proprement parler, des prérogatives du Codirpa, néanmoins, elles ont été identifiées et figurent dans le rapport. Lors de la prochaine réunion du groupe de travail, un travail précis d'identification et d'aiguillage des différentes actions devra être mené.

Tout d'abord, concernant les actions tous publics confondus, une action d'enrichissement du portail Géorisques qui a été clairement identifiée, sur l'outil, les informations relatives au risque nucléaire sont soit incomplètes, soit à compléter. C'est un travail qui ne relève pas du Codirpa. Il a été clairement identifié au sein du GT comme relevant de l'ASN et donc, l'ASN est en discussion avec la DGPR sur ce sujet-là.

Le second axe de travail identifié concerne la mobilisation des acteurs de la sphère nucléaire pour contribuer à la journée nationale des risques du 13 octobre et dès l'année 2022. C'est un sujet dont on parlera spécifiquement dans la suite de la présentation et je sais qu'un certain nombre d'entre vous avaient déjà prévu, dans d'autres cadres, d'être impliqués dans cette journée. L'idée est de tirer les enseignements de l'organisation de cette journée du 13 octobre pour voir comment l'animation de la thématique culture de la sécurité et de la radioprotection peut être structurée au sein de la sphère nucléaire.

Le troisième axe de travail, qui concerne également tous les publics, porte sur la réflexion sur la participation de l'ensemble des différentes parties prenantes en tant qu'acteurs aux exercices de crise. Crise au sens large, urgence et post-accident. C'est un sujet qui n'est pas nouveau, sur lequel la Direction générale de la sécurité civile est fortement impliquée et c'est une priorité qu'elle a d'ailleurs identifiée dans d'autres domaines que le nucléaire.

Ensuite, concernant la cible élus locaux, est apparue la nécessité d'accroître le partage d'expérience entre les communes riveraines d'installations nucléaires. De renforcer la visibilité des documents relatifs à la connaissance des risques, je pense, notamment, aux PPI, mais également aux DICRIM. De renforcer la formation des élus. Dans une logique, à la fois d'association de l'ensemble des acteurs concernés, c'est-à-dire services de l'État, élus locaux, ne pas avoir des formations en silo de ces différents acteurs qui pourraient être amenés à travailler ensemble pour gérer les conséquences d'un accident, ainsi que dans une logique multirisque. Pour les élus locaux est également apparu le besoin de travailler sur l'implication de ceux-ci aux exercices de crise. Cela renvoie à ce que je disais tout à l'heure par rapport à l'association du public.

Concernant le monde de l'éducation, il y a les exercices PPMS qui sont une opportunité de parler du risque nucléaire, avec des réflexions, des pistes de travail qui ont été identifiées, comme l'accord PPMS et la tenue d'exercices de crise nationaux.

Enfin, et c'est probablement un sujet de longue haleine, identifier et proposer des actions pour renforcer l'apprentissage de la culture de la sécurité et de la radioprotection dans les programmes scolaires. C'est un point sur lequel on pourra éventuellement revenir.

Ensuite, concernant le monde des entreprises, il est apparu qu'il y avait une nécessité de renforcer l'acculturation des entreprises au risque nucléaire. D'une part, pour les grandes entreprises, en réalisant un état des lieux des dispositions qu'elles prenaient pour se préparer aux risques. L'idée était de voir aussi si l'on pouvait proposer des outils pour les sensibiliser au risque nucléaire. À ce stade, on a également identifié la nécessité de poursuivre la réflexion sur les petites et les moyennes entreprises, qui ont des modes de fonctionnement différent des grandes entreprises.

Enfin, concernant le grand public, j'ai parlé tout à l'heure de la nécessité d'améliorer le partage d'expérience, le partage d'outils pédagogiques. C'est un sujet sur lequel le groupe de travail prévoit vraiment de travailler pour trouver les bons leviers pour passer d'actions qui fonctionnent bien au niveau local à des actions à portée nationale.

A également été identifiée la nécessité de réfléchir à différentes façons d'aller vers le public, pour montrer ce qui était fait en matière de gestion du risque. Cela peut être ce que l'on a appelé le tourisme industriel, c'est-à-dire des journées portes ouvertes sur des sites nucléaires, mais également, la participation à différentes manifestations, comme la journée du 13 octobre, la journée de la science ou du patrimoine, par exemple.

Sur le transparent suivant, on a un certain nombre d'axes de travail, sur un périmètre assez vaste, qui ont été identifiés et qui figurent dans le rapport. L'enjeu maintenant est de trier ces actions et d'identifier, pour celles qui relèvent des prérogatives du Codirpa, la façon de travailler sur ces sujets.

Un certain nombre d'actions qui nous sont apparues comme pouvant ou devant être lancées rapidement. On parlera tout à l'heure de l'organisation de la journée du 13 octobre, sur laquelle, différents acteurs, dont l'ASN, l'IRSN et l'ANCCLI pour ne citer qu'eux, ont déjà identifié une volonté de travailler. J'ai parlé tout à l'heure de l'évolution de Géorisques, où l'ASN est en lien avec la DGPR pour identifier les évolutions à apporter à l'outil.

La troisième action concerne la formation infraterritoriale, dont je parlais tout à l'heure. Il s'agit d'une formation multiacteurs sur la question de la culture de la sécurité et de la radioprotection. Une formation a déjà été initiée par l'ANCCLI à destination des élus des CLI. L'idée est de voir comment, en s'appuyant sur cette formation, on peut expérimenter une formation infraterritoriale de ce type.

Enfin, la dernière action qui avait été identifiée, à ce stade, comme prioritaire, concerne la réflexion sur les petites et moyennes entreprises. Il a été proposé, avec la CLI de Dampierre, de lancer une action rapidement.

Comme je le disais, certaines actions relèvent d'autres cadres que celui du Codirpa. Sur les exercices de crise, qui est un sujet qui est apparu à différentes reprises lors des échanges, peut-être la DGSCGC souhaite-t-elle compléter, puisqu'elle est très active sur ce sujet-là ? Dans le cadre des exercices nucléaires, mais pas uniquement.

Enfin, j'attirais l'attention sur le fait que certains sujets, comme la mesure citoyenne, étaient traités dans d'autres GT, en l'occurrence le GT association des acteurs locaux. Cela renvoie à la transversalité entre les groupes de travail, mais à un moment, on souhaitait éviter justement l'éparpillement et faire en sorte que chaque sujet soit traité, mais pas nécessairement en même temps, par deux GT différents.

Ensuite, à plus long terme, transparent suivant, il y a d'autres actions qu'il est proposé de lancer. D'une part, le partage d'expérience entre parties prenantes. Là, on suggérait d'attendre le retour d'expérience de l'organisation de la journée du 13 octobre, pour voir comment l'on pouvait, à partir des réseaux existants, consolider ce partage d'expérience pour faire en sorte qu'une initiative menée à un endroit puisse être déclinée dans d'autres régions.

Il y a la question de la visibilité des documents sur les risques. Des travaux sont en cours, notamment sur les DICRIM. L'idée est d'attendre que les sujets aient avancé dans les domaines autres que nucléaire pour se mettre en ordre de marche.

La question de l'apprentissage de la culture de la sécurité et de la radioprotection dans les programmes scolaires, que l'on estime importante, mais que l'on souhaite lancer à plus long terme.

L'élaboration d'outils de sensibilisation des entreprises au risque nucléaire. C'est également un sujet que l'on a identifié comme important et sur lequel on propose d'avancer à moyen terme.

Enfin, et cela est peut-être un peu plus transverse, à la suite du retour d'expérience de la journée du 13 octobre 2022, on pourra voir comment se mettre en ordre de marche, l'idée est d'identifier un certain nombre d'opportunités, comme la journée de la science, des portes ouvertes, etc., où l'on pourrait aller vers le public pour mettre en avant les sujets. L'idée est de faire un recensement de l'ensemble de ces opportunités, de les lister et de leur donner une cohérence.

Comme je l'ai dit tout à l'heure, on a comme objectif fin 2023 de proposer au Codirpa des recommandations concrètes sur la manière d'avancer sur ces sujets de culture de la sécurité et de la radioprotection.

Peut-être, si vous avez des questions sur le rapport, des questions qui ne concernent pas la journée du 13 octobre ?

Bernard DOROSZCZUK

Je pense qu'il serait plus simple d'aller jusqu'au bout des présentations. Tu as évoqué à plusieurs reprises la journée du 13 octobre, je pense qu'il y aura des questions. Donc, plutôt que d'avoir des questions sur des choses qui ont été envisagées dans les présentations, mieux vaut aller jusqu'au bout de la présentation et l'on prendra, ensuite, les questions sur l'ensemble.

Olivier RIVIERE

D'accord, très bien. Sur la journée du 13 octobre, je propose de passer la parole à Jean-Marc, qui a mené, au sein du GT, un recensement des actions que les différents membres du GT et les CLI prévoient de mener sur ce sujet. Jean-Marc, si tu es d'accord, je te passe la parole.

Jean-Marc BERTHO

Merci. Bonjour à tout le monde. Cette journée du 13 octobre qui, au départ, est une journée de prévention des catastrophes naturelles qui a été instaurée par l'ONU, il y a déjà assez longtemps, a été, en quelque sorte, prise à son compte par la DGPR, pour en faire une journée de prévention des risques en France ou une journée de la résilience.

Pour connaître un peu la volonté des membres du GT culture de s'impliquer dans l'organisation de cette journée, nous avons envoyé un questionnaire à tous les membres du GT culture. Nous avons eu 10 réponses et, de façon assez surprenante, nous nous sommes rendu compte que 8 organismes répondant sur les 10 ne connaissaient pas la journée internationale de prévention des catastrophes. Les 2 organismes qui connaissaient cette journée ont eu des actions qui étaient essentiellement tournées vers le public scolaire et essentiellement avec les aléas naturels, ce qui était l'objectif initial de la journée du 13 octobre.

En revanche, tous les organismes qui ont répondu sont tout à fait d'accord pour participer à une manifestation à l'occasion de la journée du 13 octobre 2022, en fin de cette année. Si certains réfléchissent encore à la forme que pourraient prendre ces actions, d'autres répondants nous proposent déjà des actions concrètes.

En parallèle de ce questionnaire, nous avons eu des échanges complémentaires, hors cadre du Codirpa, entre l'ASN, l'IRSN et l'ANCCLI et nous avons conclu à une volonté commune de participation à cette journée du 13 octobre 2022.

En parallèle de ce travail au sein du GT culture, nous avons un travail de cartographie des actions de sensibilisation à la culture de la radioprotection en cours au sein du GT culture et ce travail de cartographie est mené via des entretiens dirigés avec les chargés d'affaires des CLI. Nous avons eu 22 CLI répondantes sur 28, donc un taux de réponse assez bon qui nous fait dire que notre analyse est assez représentative de la position des CLI.

Les questions associées, en voici un résumé des réponses. Il n'y a que 31 % des CLI qui connaissaient cette journée du 13 octobre. Mais seuls 9 % des CLI avaient prévu de faire quelque chose. Ce qui est quand même extrêmement réduit. En revanche, les trois quarts des CLI se sont dit que c'était probablement l'occasion de faire quelque chose et un tiers des CLI se sont dit que finalement, c'était peut-être le bon moment pour organiser, soit une assemblée générale de la CLI, soit faire une réunion publique, en essayant de centrer le sujet sur la culture du risque.

À noter quand même que 4 CLI sont en attente d'une proposition de coordination nationale de la part de l'ANCCLI et 3 CLI, généralement, ce sont des CLI de taille relativement modeste et qui sont associées à des installations qui ont assez peu d'enjeux de radioprotection pour la population, 3 CLI souhaitent en profiter pour gagner davantage en notoriété.

Donc, d'une façon générale, on a un accord entre les différents acteurs pour s'impliquer dans une organisation commune de la journée du 13 octobre 2022. Les acteurs identifiés pour l'instant sont listés sur la diapositive. Il y a l'ASN, l'IRSN, l'ANCCLI, EDF, les CLI de Nogent et de Civaux, la DGCCRF et notamment, le Service Commun des Laboratoires, l'association EDA d'Anita Villers, l'IFFO-RME, Planète sciences et le Grand-Duché du Luxembourg qui nous a répondu qu'ils étaient prêts à relayer des actions autour de la journée du 13 octobre 2022, sous forme de tweets ou d'autres actions de communication internet.

Un tiers des CLI que nous avons interrogés souhaitent profiter de cette date pour organiser une réunion publique. C'est quand même relativement important et surtout, elles souhaitent valoriser l'exposition itinérante ASN-IRSN. Alors, cela peut nous poser un problème, parce que l'exposition itinérante n'existe pas qu'en quelques exemplaires et donc, on ne pourra peut-être pas la mettre à disposition de l'ensemble des CLI, pour une date unique.

Parmi les propositions d'actions, nous avons la valorisation d'actions déjà engagées auxquelles la journée du 13 octobre pourrait donner une visibilité intéressante. Encore une fois, c'est très souvent l'exposition ASN-IRSN.

Reste la question qui est posée, de la coordination des différents acteurs autour de la mobilisation en vue de cet événement.

J'en ai terminé, donc Florence, je te laisse la parole pour gérer les débats.

Bernard DOROSZCZUK

Très bien. On aborde les deux sujets, à votre convenance.

Florence GABILLAUD-POILLON

On a Monsieur Autret, dans un premier temps.

Jean-Claude AUTRET

Il y avait quelques remarques qui étaient faites sur les présentations. J'essaie de remonter un peu dans le chat pour les retrouver, puisque je m'en servais pour les noter. À la rubrique grand public sur votre tableau, à mon avis, je me répète encore, mais l'effort doit porter sur un champ plus large, de façon à éviter les premières conséquences qui seront un rejet des principales victimes par simple peur de les approcher. Les premières conséquences sont le rejet par la population alentour, cela s'est vérifié au Japon, cela s'était vu aussi en Biélorussie, il y a une peur des gens qui sont contaminés, comme si la contamination se transmettait. Je crois qu'il est très, très important de sensibiliser tout le monde à cela, pour éviter d'avoir une sorte de double peine quelque part.

Ensuite, je ne sais plus.

Florence GABILLAUD-POILLON

C'était sur les PPMS, l'obligation pour toutes les écoles.

Jean-Claude AUTRET

Oui, c'est cela. Il y a une obligation réglementaire de préparer un PPMS en intégrant les industries qui sont autour. Dans les exercices de crise qui ont été faits, sur le papier, de fait, les choses sont à peu près bien prévues, comme le notifiait Evelyne Allain, mais dans la réalité, pour avoir suivi à l'école de Surtainville, juste à côté de Flamanville, la mise en œuvre de ces mesures, puisqu'ils avaient vraiment fait un confinement au départ, le résultat des actions est très, très aléatoire et les retours d'expérience de ces PPMS pourraient s'avérer parfois dramatiques. Avec des phénomènes de claustrophobie, des enfants qui sont, de fait, confinés dans des endroits trop exigus et autres.

Que dire d'autre ? Dans la journée du 13 octobre, le GSIEN pourrait s'inscrire dans cette journée avec pour contenu, la transmission du retour d'expérience biélorusse en la matière, qui donne une approche un tout petit peu concrète quand même de ce qui se passait dans les territoires contaminés autour de Tchernobyl.

Florence GABILLAUD-POILLON

On peut peut-être passer la parole à Anita Villers.

Anita VILLERS

Je veux revenir sur grand public, j'ai fait une remarque dans le chat sur le terme « jouer ». Je trouve que c'est vraiment mal venu de faire jouer. C'est plutôt impliquer davantage les populations. Parce que je trouve que jouer, ce n'est pas le lieu. J'étais institutrice en école maternelle, donc cela me dérange.

Je voulais également revenir sur la page précédente, dans les principes transverses, « partir des intérêts du public, adopter un langage adapté ». Cela me pose question, parce que, souvent, pour éviter la panique du public, on édulcore et donc, il ne faudrait pas qu'il y ait, en arrière-plan, cette idée de minimiser pour ne pas faire peur. Au contraire, je pense, je reviens au contexte géopolitique actuel, les menaces sont vraiment très présentes, il ne faut pas se voiler la face et donc, le langage adapté ne doit pas être édulcoré.

Voilà les remarques que je voulais faire.

Florence GABILLAUD-POILLON

Merci.

Olivier RIVIERE

Simplement, je veux dire que « langage adapté », il ne fallait clairement pas le comprendre au sens édulcoré. C'est langage adapté en matière de pédagogie pour rendre l'information accessible et facilement compréhensible. C'était dans ce sens-là qu'il fallait comprendre le terme.

Anita VILLERS

Oui, mais souvent, cela a été le cas, de minimiser. Donc, peut-être, mettre un petit complément, adapté ou pédagogique ou plus concret, je ne sais pas. Peut-être, trouver un mot pour qu'il n'y ait pas de sous-entendu.

Olivier RIVIERE

Oui, très bien. Et sur l'emploi du terme « jouer », évidemment, il fallait comprendre le terme dans sa dimension qui n'est pas la dimension ludique. Mais le terme peut prêter à confusion, nous sommes d'accord.

Anita VILLERS

Oui, mais cela peut prêter à confusion. Tandis qu'impliquer est mieux.

Florence GABILLAUD-POILLON

Je peux donner la parole à Thierry Schneider.

Thierry SCHNEIDER

Merci. Je rebondis, notamment, sur ce que vient d'évoquer Jean-Claude Autret. La question du retour d'expérience et partage d'expérience de populations qui ont vécu et qui vivent les

conséquences des accidents nucléaires devrait faire davantage partie des axes de travail. On parle de partage d'expérience, mais, très souvent, ce qu'il me semble y avoir derrière, c'est plutôt le partage d'initiatives prises pour la phase de préparation.

En revanche, je ne vois pas apparaître clairement le côté quels pourraient être les partenariats mis en place avec des populations affectées. Cela a été fait dans le passé avec différents groupes, soit en Biélorussie, soit au Japon et je pense que c'est un point important pour bien prendre en compte la réalité de la situation.

Cela pourrait certainement être également élargi à une interaction avec d'autres risques que le risque nucléaire. Je pense notamment, soit à Lubrizol, soit à des catastrophes naturelles, qui pourraient, très certainement, aider à avancer sur la question de la culture du risque pour les personnes qui sont impliquées en phase de préparation.

Bernard DOROSZCZUK

Je voudrais intervenir à ce stade de la discussion, tout d'abord pour dire qu'il me semble que le travail de ce groupe est d'une extrême richesse. C'était une évolution importante du mandat, qui a été confiée par le Premier ministre au Codirpa, celle de travailler à des propositions relatives au développement d'une culture de radioprotection. Donc, c'était un exercice nouveau pour le Codirpa. Je pense que cet exercice de réflexion a été mené dans un temps relativement court, mais avec extrêmement de contributions. Je tiens à remercier l'ensemble des membres de ce groupe, qui montre qu'il y a énormément d'initiatives, parfois méconnues, qui peuvent contribuer ou qui contribuent, de manière extrêmement riche, au développement de cette culture de radioprotection.

Je pense que nous sommes au début d'un travail qui peut prendre une ampleur assez importante et surtout, mobiliser la totalité, non seulement, des membres du Codirpa, mais bien au-delà. Notre responsabilité est vraisemblablement de réfléchir à la manière dont nous pouvons élargir encore la réflexion et peut-être faire participer d'autres acteurs au développement de cette culture de sécurité et de radioprotection.

Je pense que c'est comme cela, en tout cas, c'est ainsi que je l'interprète, qu'il faut prendre la mobilisation collective qui pourrait être la nôtre dans le cadre de l'organisation de la journée du 13 octobre. On a vu à travers les résultats de l'enquête, qui ont été restitués, que l'implication des membres du Codirpa dans cette journée du 13 octobre est déjà extrêmement importante, pourrait être importante puisque beaucoup se sont prononcés en faveur d'une contribution et, bien évidemment, cela peut aller bien au-delà. J'ai entendu certains membres du Codirpa déjà signaler leur intérêt pour y contribuer, pour y participer, ils ne figuraient pas dans le résultat de l'enquête. Mais bien évidemment, il n'y a aucune exclusion, bien au contraire. Toutes les bonnes volontés seront les bienvenues.

Je voudrais dire qu'il est, me semble-t-il, de notre responsabilité collective de nous mobiliser pour poursuivre, à la fois, ces réflexions, mais aussi faire de l'organisation de la journée du 13 octobre une première et une manière d'estimer et d'évaluer si cette journée peut jouer un rôle important. Parce qu'elle est régulière, parce qu'elle concerne la totalité des thématiques à risque. Elle joue un rôle important dans la diffusion et dans l'entretien de cette culture de radioprotection et de sécurité.

Comme cela a été dit sur les présentations, il me semble que, pour pouvoir travailler concrètement sur ces sujets, nous aurions besoin, à la fois d'avoir un petit comité dit de pilotage. Il ne s'agit pas d'organiser les actions qui peuvent être des actions à titre individuel, mais un comité de pilotage qui permettrait de recenser les actions envisagées par chacun des acteurs et de lui donner une cohérence d'ensemble, pour que la journée du 13 octobre soit véritablement un succès global.

Je mets cette idée sur la table et la soumetts à discussion du Codirpa. Que nous décidions qu'un comité de pilotage, constitué, comme cela a été dit, de l'ASN, de l'IRSN et de l'ANCCLI, puisse

rapidement se réunir, dans un premier temps. Puis, élargisse, très largement, sa réflexion, à tous ceux qui se sont d'ores et déjà signalés comme étant intéressés pour faire quelque chose. Que nous y associons les autres, ceux qui se sont signalés plus récemment. Que nous y associons, bien évidemment, les exploitants nucléaires, parce que ce sont aussi, bien sûr, des acteurs importants, qui ne se sont pas prononcés jusqu'à présent, mais qui ont l'habitude de réaliser des actions d'information auprès des publics sur les risques. Que nous ne fixions comme objectif de réussir cette journée du 13 octobre 2022 et que nous puissions ensuite en tirer un retour d'expérience sur la manière de poursuivre ce travail en commun en matière de renforcement de cette culture.

Voilà ce que je voulais dire, parce que je pense que nous avons fait là, vraiment, un travail assez conséquent et je pense qu'il est important que ce rapport intermédiaire soit communiqué au Premier ministre pour montrer, à la fois l'intérêt des membres du Codirpa, les idées qui ressortent de ces travaux et notre mobilisation collective pour le succès de la journée du 13 octobre.

Par rapport à la présentation, un sujet a été évoqué, à un moment donné, et a également fait l'objet de commentaires sur le chat, celui des exercices de crise, à la fois de situations d'urgence et de situations post-accidentelles. Je ne sais pas si la DGSCGC est toujours parmi nous, mais peut-être cela vaudrait-il la peine qu'elle nous explique quelles sont ses intentions sur ce sujet.

Yves HOCDE

Bonjour, Monsieur le Président. Je suis toujours présent, Yves Hocde, Directeur préparation, anticipation et gestion des crises à la Direction générale. Merci de me donner la parole. Peut-être, en complément de ce qui a été dit et présenté par Monsieur Rivière, la Direction générale assure le suivi de l'élaboration des plans de réponse de sécurité civile en cas d'événement radiologique. L'élaboration des plans est sous l'autorité des préfets représentants de l'État dans les départements et nous assurons au niveau national le suivi de la mise en œuvre et un accompagnement pour la bonne prise en compte de l'ensemble des enjeux.

Mais un plan ne vaut que s'il est mis en œuvre régulièrement et que l'on s'assure de l'opérabilité de ce plan. C'est donc dans ce cadre-là que nous avons une instruction pluriannuelle, qui est triennale, et qui donne un certain nombre d'orientations aux préfets, de mettre en œuvre un certain nombre de thèmes, notamment, le thème nucléaire et radiologique. Sur ce thème, en 2021, dans le cadre de l'instruction, on leur a demandé de mettre en œuvre des exercices intégrant la population – que ce soit la population des élus ou la population grand public, que ce soit du monde scolaire ou du monde professionnel – mais c'est l'une des orientations qui a été engagée de manière ferme pour la première fois.

Dans ce cadre-là, nous avons convenu, lors d'une rencontre, ASN et DGSCGC, de lancer un groupe de travail pour voir comment l'on pouvait travailler sur les conditions et la faisabilité de mettre en œuvre la mobilisation de la population et de mieux les impliquer. Ce sont des travaux sur lesquels nous avons échangé avec Monsieur Rivière, il y a quelques jours, et l'on va lancer cela pour le printemps 2022. On reviendra vers cette assemblée pour dire comment les choses se passent. Mais, dans le cadre de ce champ de compétences, la Direction générale est, effectivement, mobilisée et active.

Peut-être vous dire qu'à notre sens, la partie de la réponse des populations face à un événement qui relève de la réponse de sécurité civile que nous organisons et que nous accompagnons en cas de gestion de crise, qui s'articule nécessairement avec le Codirpa que vous animez aujourd'hui, pour nous, cette partie de gestion de crise ne peut pas être dissociée de la partie amont, qui est celle de la connaissance du risque et la connaissance des bons comportements à adopter en cas d'événement majeur. C'est dans ce cadre-là que nous avons développé un certain nombre d'outils complémentaires à la planification que je viens d'évoquer. J'en citerai trois.

Le premier, dans le cadre de la loi dite « Matras », qui a été adoptée le 25 novembre 2021, a été mise en œuvre l'obligation, pour les maires qui disposent d'un plan communal de sauvegarde, d'adosser à l'ensemble des missions relevant de cet exercice la mise en place d'actions d'information et de sensibilisation de leur population. C'est-à-dire que lorsqu'il y a une installation nucléaire, il existe inévitablement, dans le cadre du PPI, un PCS pour les maires concernés par ce périmètre et donc, dans ce cadre-là, ils ont maintenant l'obligation de mettre en place des actions d'acculturation et de sensibilisation de leur public. Et public au sens général du terme. Cela va du scolaire au grand public, mais également les commerçants ou autres professionnels.

Dans le cadre de ces plans communaux de sauvegarde, on leur a également demandé de mettre en œuvre, régulièrement, des exercices. Ce qui n'était pas le cas jusqu'à présent. Donc, en réalité, on a deux leviers supplémentaires dans le cadre de cette loi « Matras ». Un, des actions d'acculturation et de sensibilisation, qui comprendront, évidemment, le risque nucléaire et le sujet des exercices. C'est un axe que l'on a mis comme un outil supplémentaire.

On a un deuxième axe qu'il nous semble important de souligner aujourd'hui, qui est celui de la loi d'orientation et de programmation du ministère de l'Intérieur qui a été présentée mercredi dernier au Conseil des ministres et qui va faire l'objet de travaux parlementaires lors de la prochaine législature. Dans ce projet de loi, il y a une disposition, un article qui prévoit de s'adosser à la journée du 13 octobre, chaque année, en appui sur la feuille de route que vous avez évoquée sur l'acculturation du risque, portée par Madame Pompili, la ministre de la Transition écologique. Pour faire en sorte que l'on ait une journée où l'ensemble de la population s'implique en étant sur des actions de sensibilisation et d'acculturation et de connaissance des risques qui les environnent. Mais également, sur des exercices et des démonstrations par rapport aux enjeux qui sont les leurs en cas d'événement majeur.

On l'a fait en accord avec le ministère du Travail, on l'a fait en accord avec le ministère de l'Éducation nationale, on l'a fait en relation avec le ministère des Collectivités territoriales, on l'a fait, naturellement, avec le ministère de la Transition écologique, donc on a eu des forces convergentes sur cette journée, qui s'appellerait donc, journée nationale de la résilience et qui se tiendrait, chaque année, le 13 octobre. Mais pas uniquement. Parce que l'on voulait initier une journée, dite à la japonaise, où la France allait s'arrêter pour, alors, jouer n'est pas obligatoirement le terme approprié, mais en tout cas, pour impliquer l'ensemble de la population à mettre en œuvre des exercices et à adopter les bons comportements réflexes.

Pour autant, on était conscient que l'on ne pouvait pas mettre la France à l'arrêt pendant une journée, avec l'ensemble du manque à gagner que cela induirait. Donc, on a un point d'orgue qui serait la journée du 13 octobre. Et l'on aurait, tout au long de l'année, dans le cadre des entreprises, la loi impose, dans ce cadre-là, d'avoir un salarié compétent qui aurait l'obligation d'être formé aux risques majeurs. Donc, la loi imposerait bien d'avoir un salarié compétent, quelle que soit la taille de l'entreprise, puisque cela va de la très petite entreprise à la multinationale. Charge à ce salarié compétent, une fois formé, de sensibiliser et d'informer les salariés de son entreprise. Donc, c'est soit ce salarié référent qui agirait en tant que tel auprès des salariés. Soit, nous aurions, par le biais d'un prestataire spécialisé, la capacité de sensibiliser les salariés des entreprises.

Voilà pour le monde professionnel. C'est un axe qui nous semble structurant et majeur, parce que c'est une vraie porte d'entrée pour que dans l'entreprise qui est implantée dans un bassin de risques, les salariés puissent, indépendamment des risques générés par leur propre entreprise, connaître les risques auxquels l'entreprise est exposée.

Deuxième point vous dire également que l'Éducation nationale qui avait déjà, comme cela a été rappelé dans la présentation, l'obligation de mettre en place du PPMS, pour la mise en protection de l'ensemble des équipes éducatives et des élèves, ils auront également un certain nombre d'actions de sensibilisation tout au long de l'année. Notamment, des exercices réglementaires, afin

que l'on ait une communauté jeune et éducative qui soit complètement sensibilisée et l'on a grand espoir qu'à travers eux, l'acculturation aux risques progresse.

Dernier point dans les outils que nous sommes en train de travailler et, Président, vous êtes bien informé sur le sujet, c'est la nouvelle campagne de distribution de pastilles d'iode qui va se faire à partir de 2023 et jusqu'en 2032, dans le cadre du renouvellement de la période qui vient de s'achever. Nous travaillons, de la même manière, en interministériel, particulièrement, avec le ministère de la Santé sur ce sujet-là. Pour lequel, nous renvoyons, au-delà des modalités opérationnelles, à surtout, un très gros travail d'acculturation des populations, par le biais des représentants de l'État et des élus locaux, pour sensibiliser la population pour aller récupérer ces pastilles. On aura une grosse stratégie de communication et d'acculturation des populations et, à travers ce prisme-là, on aura aussi la capacité à parler du risque nucléaire et donc, rentrer dans la logique d'acculturation des populations.

Voilà en quelques mots ce que je pouvais vous dire en complément des enjeux que vous avez pu identifier dans le cadre de ce groupe de travail. Qui sont pris en compte au titre de la gestion de crise, mais aussi des compétences de la Direction générale de la sécurité civile. Mais on le voit bien, pour réduire l'exposition des populations au danger, le citoyen est le premier acteur de sa sécurité et de celle des autres. Pour qu'il puisse être acteur de sa sécurité, il faut qu'il ait connaissance des risques et qu'il soit acculturé aux risques et aux comportements nécessaires en cas d'événement majeur. Voilà, Monsieur le Président, le complément que je pouvais apporter.

Bernard DOROSZCZUK

Très bien. Merci beaucoup de cette présentation. Je pense qu'il était extrêmement utile pour l'ensemble des membres du Codirpa de voir l'ensemble des leviers et des moyens d'action qui sont en train d'être mis en œuvre. Notamment, à travers l'annonce que vous avez faite de la présentation du projet de loi. Je pense qu'il est vraiment important que cela puisse s'inscrire en complément, bien évidemment, des actions envisagées par les différentes parties, à travers ce que nous estimons être accessibles à nos propres ressources, membres du Codirpa. Donc, je pense que là, on a vraiment une impulsion extrêmement forte qui est donnée et sur ce point nous en tiendrons compte dans les recommandations que nous formulerons, mais aussi dans les actions qui seront les nôtres dans les mois à venir.

Je retiens le développement que vous avez fait sur la journée du 13 octobre. J'indiquais, tout à l'heure, que nous allions, bien évidemment, au travers d'un comité de pilotage ad hoc, essayer de fédérer l'ensemble des initiatives envisagées par les membres du Codirpa. Mais je crois que cela méritera également un point de contact avec vous-même, pour qu'il puisse y avoir une cohérence d'ensemble des acteurs.

Yves HOCDE

Peut-être, Président, si vous me permettez un dernier mot, sur cet aspect de la comitologie pour la journée du 13 octobre, sans attendre le débat parlementaire de la loi de programmation du ministère de l'Intérieur et compte tenu du fait que la feuille de route du MTE identifie déjà, dès 2022, une journée, nous avons convenu avec la DGPR et la Direction Générale de l'Outre-Mer, la DGOM, qui a aussi des risques particuliers et ultra-marins, les trois périmètres ministériels se sont entendus pour construire un comité de pilotage qui adosserait le ministère du Travail, qui adosserait l'Éducation nationale, qui adosserait le ministère des Collectivités territoriales.

Cette entité constituée aurait pour ambition d'écrire une instruction à l'adresse des préfets, parce que l'on a la conscience que ce sont bien les territoires qui doivent être à la manœuvre de l'émergence et de l'accompagnement des initiatives. Donc, ce comité de pilotage aurait pour ambition de faire une instruction à l'adresse des préfets et de mobiliser l'ensemble des acteurs pour ce 13 octobre.

Donc, évidemment, le comité de pilotage que vous souhaitez ou que vous avez déjà mis en œuvre sera associé aux travaux de ce comité interministériel.

Bernard DOROSZCZUK

Très bien. Parfait. Merci beaucoup. Y a-t-il des questions ?

Florence GABILLAUD-POILLON

J'ai peut-être, pour démarrer, une demande de complément pour Monsieur Hocde, de la part d'Aurélié Fournier. Voulez-vous prendre la parole ? Sinon, je relaie la question ?

Aurélié FOURNIER

Je peux le dire. Vous indiquez qu'il y aurait une obligation de former un salarié pour tout type de structure. Je me posais la question de la pertinence de former une personne sur des microstructures de deux personnes, au même titre qu'on le fait pour une PME de 500 salariés. Je pense que, sur le terrain, cela va être compliqué. Mais peut-être ai-je mal compris.

Yves HOCDE

Pour vous répondre, Madame Fournier, en réalité, il existe, effectivement, une obligation pour les entreprises d'avoir un salarié compétent. Mais les très petites entreprises, de 2 à 20 salariés, ont peu recours à ce salarié compétent. C'est la raison pour laquelle on a ouvert la possibilité d'un recours à un prestataire qui puisse assurer l'information des salariés, à la place du salarié compétent, dans les très petites entreprises. Ce tiers extérieur aurait ainsi la capacité à former les petites entités qui n'auraient pas les moyens d'avoir un salarié compétent.

Aurélié FOURNIER

Merci. Donc, quand vous parlez de prestataire, vous parlez obligatoirement d'un formateur agréé ? Parce que les CLI et les SPPPI le font aussi, parfois, de faire de l'information dans les entreprises. Cela compterait-il comme une formation donnée ?

Yves HOCDE

Oui, ils seront, effectivement, nécessairement agréés, dans la mesure où ils seraient pris en charge dans le cadre des organismes collecteurs agréés pris en charge dans la formation continue des salariés. Donc, on est bien dans un mécanisme où les organismes seraient agréés.

Aurélié FOURNIER

D'accord. Merci.

Florence GABILLAUD-POILLON

Je vais peut-être passer la parole à Monsieur Gorecki, puisque l'on est sur les entreprises. Monsieur Gorecki ? Si on l'a perdu, je vais passer la parole à Nicolas Michel entre-temps et on reviendra ensuite à Monsieur Gorecki.

Nicolas MICHEL

Bonjour. Simplement pour compléter un peu la réponse du cadre du travail, en tant que représentant du ministère du Travail. La règle générale est de dire que toutes les entreprises ont un salarié compétent et que, dans ces salariés compétents, il y aura un salarié compétent référent sur le domaine des risques majeurs, de tout ce qui concerne cette journée, mais plus généralement, les risques majeurs. Qui peut, au passage, évidemment, travailler sur cette journée, pas sur une journée, mais tout au long de l'année. L'important est qu'en nombre d'heures, cela corresponde à

une journée. Cela peut donc être deux demi-journées, quatre quarts de journée, etc. En tout cas, les entreprises et l'employeur restent libres de l'organisation de cette journée.

Et, bien évidemment, pour ce que l'on appelle les très petites entreprises, donc les entreprises de 10 salariés ou moins de 10 salariés, bien sûr, elles peuvent faire appel à ce que l'on appelle un prestataire extérieur. Ces prestataires extérieurs sont, notamment, les ingénieurs de prévention des risques professionnels, qui peuvent se retrouver dans les services de prévention et de santé au travail ou interentreprises, qu'il peut y avoir, avec lesquels l'employeur a, évidemment, contractualisé sa prévention et sa santé au travail.

Donc, il y a ce cadre-là. Cela étant, que cela puisse aller dans d'autres cadres d'agrément, pour d'autres types de structures, comme CLI ou autres, il faut voir, mais, normalement, il y a quand même, encore une fois, le droit commun du Code du travail qui s'applique et il ne faut pas oublier ce droit commun du Code du travail. Donc, il y a un cadre pour ce type de formations liées à la prévention des risques professionnels qui reste à appliquer, même sur la mise en place de cette journée, mais qui, comme je vous dis, ne sera pas obligatoirement sur une journée, qui peut être détaillée tout au long de l'année. J'ai essayé de compléter le sujet.

Florence GABILLAUD-POILLON

Monsieur Gorecki, si vous êtes en ligne ? Toujours pas. Peut-être peut-on passer la parole à Madame Allain qui a des compléments ?

Evelyne ALLAIN

Je voulais revenir sur le tableau des axes de travail qui avaient été proposés. Il me paraissait vraiment important de faire apparaître, dans ces axes, le renforcement de la formation des personnels de direction et des enseignants. Parce que sans ceux-là, l'accompagnement, la réalisation des exercices PPMS sur le risque nucléaire, etc. l'identification et le fait de proposer, de renforcer en tout cas, dans les apprentissages, la culture de la sécurité et de la radioprotection, cela ne se fera pas si on ne l'adosse pas à la formation. Je voulais faire état de ce point qui m'apparaît crucial dans les axes de travail proposés dans le rapport.

Ensuite, il y avait un certain nombre de questions sur les PPMS. J'ai répondu dans le chat aux questions posées. Le plan particulier de mise en sûreté des établissements scolaires est bien une obligation, mais c'est une approche multirisques. Donc, pour aller dans le sens de Monsieur Jean-Claude Autret, oui, les exercices relatifs au risque nucléaire ne sont pas suffisants. Et avoir son PPMS ne signifie pas qu'il est idéal, efficace, exemplaire. On est sûr de la mise en sûreté, en fonction de l'existant dans l'établissement scolaire, en termes de couverture, c'est ce que j'écrivais aussi dans le chat. Le PPMS multirisques, dans le premier degré, ce document existe dans quasiment tous les établissements scolaires.

Ensuite, sur la question de l'exercice et même, plus généralement, des exercices liés aux risques naturels et technologiques, effectivement, là aussi, globalement, ce n'est pas suffisant, parce que d'autres exercices prennent le pas sur ces exercices. Notamment, l'intrusion attentat qui est un point d'exercice obligatoire aussi et qui intervient dans le premier trimestre de l'année scolaire. Je pense qu'il serait intéressant, de toute façon, au sein du système éducatif, de défendre au premier trimestre de l'année scolaire le fait que tous les exercices soient rendus obligatoires. C'est-à-dire l'exercice intrusion attentat, l'exercice évacuation et un exercice sur les risques majeurs, donc naturels ou technologiques et, évidemment, forcer le trait sur les exercices avec des scénarios nucléaires.

Parce que, dans un établissement scolaire, c'est bien en début d'année qu'il faut, à un moment donné, communiquer sur les dangers et les menaces auxquels peut avoir à faire face l'établissement et ne pas arriver sur cet exercice risques majeurs en le faisant au mois de juin, quand les populations vont partir de l'établissement scolaire et finalement, cela ne leur servira pas des masses. Je trouverais donc aussi intéressant, c'est plus global que ce sujet propre à la radioprotection et au

nucléaire, mais que l'on puisse aller dans ce sens-là. C'est aussi dire qu'à un moment donné, les exercices, finalement, c'est comme dans une entreprise, puisque l'on parle aussi des entreprises, les consignes de sécurité sont données quand l'on rentre dans l'entreprise. Elles ne sont pas données de façon complètement échelonnée dans l'année.

Donc, essayer de promouvoir aussi le fait que l'ensemble des exercices liés à l'établissement scolaire puissent être joués sur le premier trimestre ou, en tout cas, entre septembre et décembre, je trouverais cela intéressant. Et cela permettrait, par rapport à la radioactivité et au nucléaire, d'avoir aussi, peut-être, un curseur plus facilement quantifiable qu'il ne l'est actuellement, pour savoir quels sont les établissements scolaires qui ont joué un scénario nucléaire.

Florence GABILLAUD-POILLON

Quelqu'un veut-il répondre parmi les participants ?

Bernard DOROSZCZUK

Je ne vais pas répondre, mais je vois que la discussion peut être extrêmement riche et qu'il y a beaucoup de contributions qui permettraient d'enrichir encore la réflexion des uns et des autres. Je voudrais simplement donner un élément d'éclairage sur ce qui est du ressort du Codirpa et la manière dont nous pouvons poursuivre nos travaux.

Comme cela a été dit, les axes de travail qui sont à l'écran sont le résultat d'une discussion très ouverte qui a eu lieu au sein du groupe. Parmi ces axes de travail, il y a, bien évidemment, des sujets qui pourront faire l'objet de notre part, dans le cadre du mandat que nous a confié le Premier ministre, de recommandations qui seront adressées au Premier ministre. Je pense qu'avec la présentation qui vient de nous être faite par Monsieur Hocde, du projet de loin, ces recommandations pourront, bien évidemment, en tout cas, je l'espère, alimenter la réflexion, du ressort du gouvernement, en ce qui concerne la mise en œuvre de cette future loi.

Donc, c'est notre responsabilité première, dans le cadre du mandat qui nous a été confié par le Premier ministre, de valoriser l'ensemble des remarques et des propositions qui viennent d'être faites et, bien évidemment, celles relatives à l'Éducation nationale, pour lui faire de nos recommandations. Cela sera au gouvernement, bien sûr, de leur donner suite éventuellement, s'il l'estime nécessaire.

Il y a un deuxième volet, qui sont les axes de travail qui sont identifiés et qui ne pourront pas faire l'objet, parce que cela ne sera pas la responsabilité du gouvernement, de propositions ou de recommandations au Premier ministre, mais qui pourraient très bien être portés par le Codirpa, en tant que structure d'animation, pour des actions plutôt d'ordre privé, que nous déciderions de faire, soit individuellement, soit collectivement.

C'est, je dirais, le complément qui peut être celui des membres du Codirpa et le premier complément qui peut être apporté est ce que nous avons évoqué en ce qui concerne la journée du 13 octobre, qui marquerait, pour la première fois, une mobilisation d'ensemble avec, d'une certaine manière, une labellisation Codirpa des activités que nous voulons réaliser les uns et les autres pour contribuer à une augmentation de la connaissance des risques, une amélioration de la culture de la sécurité et de la radioprotection. Ce sont ces incitatives qui sont de notre ressort et que je proposais, tout à l'heure, d'animer et de piloter à travers un petit groupe qui, rapidement, devra associer l'ensemble des volontaires, pour contribuer à cette journée du 13 octobre.

Je pense que c'est un point que nous pouvons valider à l'occasion de cette discussion. Que chacun des membres du Codirpa, à travers son organisation, se signale rapidement à l'ASN pour que nous puissions, après une première réunion du groupe de pilotage ASN, IRSN et ANCCLI, bien évidemment, les inclure dans une animation collective de la journée du 13 octobre.

Florence GABILLAUD-POILLON

Je vais peut-être donner la parole à Madame Laugier, qui attend depuis un certain temps, je suis désolée.

Cécile LAUGIER

Merci. Bonjour à toutes et tous. Je vais m'inscrire dans ce qui a été dit sur cette journée du 13 octobre, pour annoncer qu'au niveau EDF, notre intention est effectivement de nous inscrire dans des événements ce jour-là. On envisage des événements sur chacun des sites de centrale nucléaire en exploitation sur la journée, avec un programme qui sera à définir. Mais vous savez que nous avons des centres d'information du public, dans lesquels il y a un certain nombre de ressources, donc, bien sûr, nous mettrons à profit ces centres d'information du public.

On a commencé à réunir un certain nombre de suggestions, comme des visites sur des groupes qui seraient intéressés, des conférences et, notamment, des conférences qui pourraient être données, vraiment, par des professionnels de la maîtrise des risques sur le site. Le programme n'est pas, aujourd'hui, bien sûr, fixé, nous allons y réfléchir. Mais il est certain que le principe selon lequel, sur chaque site, cet événement soit marqué avec des propositions ouvertes au public, est acté au niveau de notre direction.

Par rapport à ce qui a été proposé précédemment, nous sommes intéressés de participer à un groupe de pilotage au moment de son ouverture à des parties prenantes comme des exploitants.

Florence GABILLAUD-POILLON

OK. Merci. Je vais passer la parole à Coralie Pineau, qui attend aussi depuis un certain temps, je suis désolée.

Coralie PINEAU

Pas de souci. Merci, Florence. Je préférerais laisser l'expression de la discussion sur l'ensemble de la présentation avant d'attaquer les discussions, vraiment, sur le 13 octobre. Au niveau de l'ANCCLI, tout d'abord, j'excuse Yves Lheureux qui ne pouvait pas être là, mais je prendrai la parole pour lui. Nous sommes évidemment partants pour qu'au niveau national, l'on puisse avoir une sorte d'observatoire de ce qu'il va se passer au niveau territorial et donc, nécessairement, en tant qu'ANCCLI, nous sommes intéressés par ce que vont faire les CLI.

Il nous semble quand même important, et je crois que, dans les différents discours, cela est ressorti, que les initiatives et le pilotage restent en territoire. Puisque l'important est quand même que ce soient les envies et les besoins des territoires qui soient exprimés, qui soient portés et qui soient réalisés pour cette journée du 13 octobre. Je ne sais pas si, pour ce comité de pilotage, pilotage est le meilleur mot. Peut-être coordination ou autre chose, mais il ne faudrait pas que l'on démunisse les initiatives locales. En revanche, il faut vraiment les accompagner et les mettre en valeur.

Il est certain que l'on a une force au niveau du domaine nucléaire, qui est que l'on travaille tous ensemble depuis plusieurs années, que ce soit au niveau national ou au niveau local. Ce n'est pas obligatoirement le cas pour tous les risques majeurs. Donc, il est vraiment important que l'on puisse, au niveau national, à la fois être porteur et facilitateur pour accompagner ces initiatives qui émaneront du local. Mais sans leur couper l'herbe sous le pied. Pour moi, voilà l'important.

On a eu d'autres expériences sur d'autres sujets, je ne veux pas nécessairement mettre sur la table des sujets plus compliqués. Mais, par exemple, sur les campagnes iode, on a vu que si ce n'était piloté qu'au niveau national, il était ensuite difficile de l'adapter au niveau local. Je crois que c'est vraiment sur cela qu'il faut que l'on travaille dans notre comité de je ne sais pas quoi, que l'on soit vraiment là pour accompagner et favoriser les actions locales.

Tout à l'heure, je voyais dans la conversation, qu'il n'y avait pas beaucoup d'exemplaires de l'expo ASN IRSN. On a vu les CLI tout début mars et on a prévu de les revoir sur cette journée du 13 octobre spécifiquement et on sait que beaucoup ont apprécié l'idée d'avoir, à disposition, l'exposition ASN IRSN. Cela fera peut-être partie, justement, des discussions que l'on pourra avoir tous ensemble. Savoir s'il faut rééditer des panneaux, parce que je crois que plusieurs CLI vont vous les demander.

Voilà pour le message de l'ANCCLI.

Florence GABILLAUD-POILLON

Merci. Madame Allain, peut-être, pour compléter ?

Evelyne ALLAIN

Oui, sur la journée du 13, l'IFFO-RME est aussi partie prenante de cette journée et serait donc intéressée à y réfléchir avec vous.

Vous évoquiez le fait que le Codirpa puisse être dans la coordination des actions du 13 et vous avez prononcé le mot labellisation des actions sur le territoire. J'ai une première question, le Codirpa est-il en lien avec l'AFPCNT ? Je sais que la légitimité de l'AFPCNT sur le terrain du risque technologique n'est pas évidente, mais ils réfléchissent aussi à la question de la labellisation tous résilients, comme à la suite du rapport Courant. Donc, je pense qu'il serait peut-être intéressant d'échanger avec l'Association française de prévention des catastrophes naturelles et aujourd'hui, technologiques qui, normalement, a justement aussi, au niveau national et confié par le MTE, ce rôle de coordination et de mise en lumière des actions en territoire. Je pense qu'il serait intéressant, en tout cas, de les appeler pour évoquer cette question de la labellisation que vous avez notée.

Quant à l'IFFO-RME, sur la journée du 13, ses actions sur l'année 2022 en matière de risque nucléaire vont s'articuler en trois points. De l'action sur les territoires en direction d'établissements scolaires ou d'universités, donc scolaires et étudiants. Un travail en direction de son propre réseau pour renforcer la compétence de nos membres sur cette question-là. Le troisième axe est une réflexion que l'on va conduire avec la ville de Rouen, sur la mise en place d'un forum spécifique aux risques industriels, donc on est sûr de l'événement, intégrant le volet nucléaire. Voilà quelques exemples d'actions autour du 13, avec la mobilisation du réseau de formateurs risques majeurs. Merci.

Bernard DOROSZCZUK

Peut-être en réaction, par rapport à votre question, bien évidemment, je pense qu'il faut, et d'ailleurs, c'est ce que nous faisons, que nous restons en étroite relation, à la fois avec le ministère de la Transition écologique et l'association qui s'est vu confier par ce ministère un rôle d'animation pour la journée du 13.

Il s'agit d'être en étroite coordination. Mais de faire en sorte que la communauté que nous représentons, qui est une communauté structurée, qui est une communauté avec des commissions locales d'information, ce qui n'est pas nécessairement le cas pour tous les autres types de risques, qui est une communauté qui s'adresse à un nombre limité d'exploitants qui sont, eux-mêmes, très impliqués dans l'information, dans l'accueil et dans la présentation de leurs installations et des risques publics, puisse bénéficier de ce microcosme, pour pouvoir amplifier les actions qui sont prévues le 13 octobre autour du risque nucléaire.

Il s'agit donc, d'une certaine manière, parce que nous avons une certaine expérience, que nous représentons une communauté qui a un passé, de faire en sorte que nous prenions en charge une certaine animation sur ce secteur, sans évidemment, ignorer ce qui peut être fait au niveau national.

En ce qui concerne la question de la labellisation, sauf erreur de ma part, dans la feuille de route qu'a établie le ministère de la Transition écologique, à la suite de la mission Fred Courant, la labellisation dont il est fait état est la labellisation sur les collectivités, notamment, les communes qui auraient mis en œuvre un certain nombre de dispositions particulières en matière de gestion des risques, tous risques confondus.

Donc, bien évidemment, notre objectif n'est pas de labelliser quoique ce soit, mais il s'agit plutôt – et je suis d'accord sur le fait que le terme de pilotage n'est certainement pas le meilleur – de faire en sorte que ce que nous aurons, collectivement, recensé, coordonné ou animé ou transféré, nos connaissances d'un organisme à un autre, puisse se faire sous l'égide de la communauté que nous représentons au sein du Codirpa. Alors, peut-être n'est-ce pas un label, mais il s'agit de dire que c'est une action recensée par le Codirpa et donc, c'est une action qui s'inscrit dans un ensemble que nous voulons promouvoir dans le cadre de la journée du 13 octobre. Et n'oublions pas que nous avons un mandat pour cela. Le Premier ministre nous a demandé de travailler sur le sujet.

Evelyne ALLAIN

Je suis parfaitement d'accord avec ce que vous venez de dire. Simplement, un point complémentaire sur la labellisation dont je parlais. Oui, il y a la labellisation territoriale telle que vous venez de la définir, qui est réfléchi par l'AFPCNT actuellement et qui fait partie de la feuille de route qui leur a été confiée par le ministère de la Transition écologique. Mais il y a aussi une réflexion sur le fait de labelliser les actions en territoire. C'est pour cela que je rebondissais par rapport à votre proposition. Mais j'entends bien que le Codirpa est tout à fait indiqué pour mener ce travail-là.

Bernard DOROSZCZUK

Parfait.

Florence GABILLAUD-POILLON

A-t-on retrouvé Monsieur Gorecki ?

Bernard DOROSZCZUK

Si nous ne retrouvons pas Monsieur Gorecki et qu'il n'y a pas d'autres interventions, le temps a passé, mais je pense qu'il était important que l'on consacre suffisamment de temps à l'échange sur ces sujets.

Jean-Claude AUTRET

J'avais éventuellement une question.

Bernard DOROSZCZUK

Monsieur Autret, une question ?

Jean-Claude AUTRET

Oui, c'était par rapport à ces aspects sur l'éducation. Sur le chat, on a un petit peu échangé et je trouvais qu'il était assez édifiant que l'Observatoire de la sécurité des établissements scolaires et de l'accessibilité, qui conduisait l'étude annuelle pour la mise au point des PPMS, ait été dissout. Je trouve cela édifiant. L'Éducation nationale va quand même être un secteur qui va être essentiel en cas de crise. Je me disais qu'il faudrait, quelque part, que cela soit institué, au même titre que l'heure de vie scolaire et que cela soit inscrit dans les programmes officiels, parce que c'est, à mon avis, vraiment, la seule chose et cela mettra même, dans ce cas, un certain temps à arriver.

Je me disais que, dans la situation actuelle, pour reprendre ce que nous disait Anita tout à l'heure, si, par inadvertance, la Russie balançait un missile sur La Hague, l'ensemble de la population serait

concerné si c'est par vent de nord-ouest. On ne peut pas négliger cela aujourd'hui et j'estime que l'ASN pourrait être lanceuse d'alerte sur ce point.

Bernard DOROSZCZUK

Merci, Monsieur Autret. Je crois que Monsieur Hocde, je ne sais pas s'il est encore parmi nous, avait évoqué le rôle particulier que devrait jouer l'Éducation nationale dans les actions de culture du risque et culture de la sécurité. Je pense que tout est à définir encore, mais que l'intention est tout à fait claire, de faire jouer un rôle prépondérant à l'Éducation nationale dans cette stratégie.

Yves HOCDE

Je vous le confirme, Monsieur le Président. Je vais devoir vous quitter dans deux-trois minutes, mais l'Éducation nationale est tout à fait partie prenante de cette volonté d'acculturer les élèves et l'équipe éducative, l'encadrement. Ils ne souhaitent pas que cela passe par une logique de programme et d'intégration dans les programmes scolaires, mais ils sont, en revanche, tout à fait disposés à travailler les conditions de mise en œuvre d'un certain nombre d'actions et de faire en sorte d'avoir des actions très régulières au sein des établissements scolaires, et ce, quel que soit le degré, que ce soit le premier ou le second degré.

On doit donc conserver les conditions de mise en œuvre de cette ambition et on travaillera, naturellement, en lien avec vous, sur cet aspect-là.

Bernard DOROSZCZUK

Très bien. Merci beaucoup. Je retiens que nous validons le rapport intermédiaire, extrêmement riche, puisqu'il représente une information extrêmement précieuse, à mon avis, à communiquer aux services du Premier ministre. Ce rapport est intermédiaire.

Nous validons le fait que le travail reste à poursuivre. Il y a énormément de pistes de travail qui ont déjà été identifiées et qui ont été complétées par notre discussion, aujourd'hui, qu'il faut que le groupe creuse, en vue de son rapport final au Premier ministre.

Dans le rapport final au Premier ministre, il y aura des recommandations concernant la responsabilité du Premier ministre vis-à-vis de la mobilisation des services de l'État. Ce n'est pas du ressort du Codirpa. C'est au Premier ministre de prendre des décisions en la matière, en tenant compte, le cas échéant, de nos recommandations.

Il y aura aussi, dans ce rapport, un certain nombre d'actions que nous déciderons de faire de nous-mêmes, dont la première sera celle d'une mobilisation conjointe à notre communauté, si je peux prendre ce terme, dans le cadre de la journée du 13 octobre.

Voilà ce que je pense avoir entendu au cours de nos discussions. Nous mettrons en place rapidement le comité de coordination, si on peut l'appeler ainsi, plutôt que de pilotage, puisque je crois qu'il est, effectivement, très important que l'échelon territorial ait tout à fait sa responsabilité dans cette journée. Et nous élargirons, bien évidemment, après une première réunion rapide, la réflexion à la totalité des entités qui se sont signalées comme étant intéressées par le fait de contribuer à cette journée dans le cadre du Codirpa. J'ai bien entendu l'intervention d'EDF, que je remercie, pour participer à ces travaux.

V. Courrier de bilan des travaux de l'année 2021 au Premier ministre

Bernard DOROSZCZUK

Je vous propose que nous passions au point suivant de l'ordre du jour qui concerne, justement, le courrier que nous envisageons d'adresser au Premier ministre, comme nous nous y sommes

engagés chaque année, d'ailleurs, c'était une demande de sa part, pour faire état de l'avancement de nos travaux. Olivier, peux-tu dire quelques mots sur ce sujet ?

Olivier RIVIERE

Oui, bien sûr. Comme vous le savez, chaque année, le Codirpa doit adresser un bilan annuel de ses travaux au Premier ministre. On vous a transmis le projet de courrier. L'idée étant vraiment de mettre l'accent sur les livrables du Codirpa qui ont été produits cette année. Vous les avez listés ici.

On a parlé tout à l'heure des conclusions du groupe de travail sur l'alimentation. C'était un point qui était attendu et qui était demandé par le Premier ministre dans son mandat. Donc, il était important de répondre que ce point-là avait été achevé et permettait de mettre à jour les recommandations du Codirpa. Ce sont les échanges que l'on a eus tout à l'heure sur le fameux guide, pour alimenter les travaux de mise à jour du Plan national de réponse à un accident nucléaire ou radiologique majeur.

On propose également de mettre l'accent sur le rapport intermédiaire du groupe de travail culture de la sécurité et de la radioprotection. On vient d'en parler. Rapport que l'on propose de joindre au courrier.

Enfin, parmi les livrables sur lesquels il paraissait important d'attirer l'attention du Premier ministre, figure également les questions-réponses à destination des professionnels de santé.

Je ne sais pas s'il est nécessaire de partager à l'écran le projet de courrier. Je vous propose plutôt de recueillir vos éventuels commentaires ou propositions d'évolutions, d'ajustements par rapport à ce courrier qui est relativement court et qui a dû vous être transmis avec les documents préparatoires à la réunion.

Bernard DOROSZCZUK

S'il n'y a pas de remarques sur le principe du courrier et des éléments qui y sont contenus, je propose, pour gagner un peu de temps, puisqu'il reste encore des points, que les remarques éventuelles de rédaction soient adressées par mail dans les jours qui viennent. Cela permettrait de consolider le courrier final, si ce n'est, bien évidemment, si l'un ou l'une d'entre vous souhaite éprouver en profondeur le courrier, auquel cas, évidemment, on peut échanger là-dessus. Mais si ce sont des remarques de rédaction, je pense que le plus simple est que nous ayons ces remarques par voie de mail dans le courant de la semaine prochaine.

Olivier RIVIERE

Très bien. Si vous pouviez nous faire part de vos éventuelles remarques d'ici la fin de la semaine prochaine, que l'on puisse ensuite envoyer le courrier sans trop tarder.

Bernard DOROSZCZUK

Très bien. S'il n'y a pas de demandes de prises de parole, on peut passer au point sur la suite des travaux.

VI. Suite des travaux du CODIRPA et points divers

1. GT « Milieux aquatiques »

Bernard DOROSZCZUK

Je pense que c'est Jean-Marc Bertho qui présente le premier sujet.

Jean-Marc BERTHO

Effectivement, nous avons décidé de relancer les travaux du GT milieux aquatiques qui est, en réalité, un ancien GT du Codirpa 2. Les objectifs du GT sont, d'une part et avant tout, d'analyser la pertinence de la doctrine de gestion post-accidentelle en cas de rejets dans les milieux aquatiques. Dans un premier temps, il a été retenu de se focaliser sur le milieu marin et, dans un second temps, de vérifier la pertinence de ce qui aura été observé sur le milieu marin sur les milieux dulçaquicoles.

Dans le mandat qui a été proposé et que vous avez reçu en avance de phase de cette réunion... Non, pardon, vous ne l'avez pas reçu, mais le mandat est issu du courrier du Premier ministre, qui nous demande d'examiner, plus particulièrement, la protection des populations et, en tout premier lieu, l'ingestion des denrées provenant de la mer et potentiellement contaminées. Dans ce cadre-là, les usages récréatifs seront également examinés, notamment, la baignade, les sports nautiques et la pêche à pied.

La question de l'économie au travers des impacts sur la pêche professionnelle devra également être examinée, en incluant l'aquaculture et en incluant les aspects touristiques. Enfin, le suivi environnemental des milieux et les options de gestion de la pollution devront être examinés.

Ce GT avait initialement été prévu au cours du mandat précédent qui s'étalait sur la période 2014-2019. Une première tentative de lancer ce GT avait eu lieu en 2017, avec une saisine de l'IRSN sur trois thèmes : le retour d'expérience de l'accident de Fukushima, le suivi de la contamination dans l'environnement aquatique et les mesures de protection, de planification et de zonage post-accidentel.

À la suite de cette saisine, l'IRSN avait rendu un rapport, fin 2019, dont vous avez la référence à l'écran et il y avait eu un premier mandat qui avait été stabilisé, mais non validé en plénier, en tout début 2020.

Il y a eu une relance des travaux en 2020, avec des échanges bilatéraux entre l'IRSN et certains acteurs pressentis pour participer au GT. Il y avait également eu une présentation, en Codirpa plénier, du projet AMORAD, en novembre 2021, qui permettait de faire de la modélisation des transferts des radionucléides en milieu marin. Avec, notamment, le transfert des radionucléides depuis la colonne d'eau jusque dans les espèces consommables par l'homme.

Puis, ce GT a été arrêté, essentiellement, en raison de la crise Covid et de la multiplication des sujets et il a donc été nécessaire de revoir le mandat.

Voici la proposition de calendrier qui vous est faite. Nous allons donc lancer le GT assez rapidement. Il y aura une présentation du mandat et une présentation des résultats de la saisine IRSN dès que possible et l'on va essayer de faire cela dès le mois d'avril. D'ici la fin de l'année, nous allons essayer d'identifier les points de la doctrine qui nécessitent une évolution et nous ferons, durant l'année 2023, des propositions sur la gestion du milieu marin. Durant cette année 2023 et en parallèle, nous adapterons les propositions au milieu d'eau douce.

La consultation des acteurs locaux sur les propositions du GT sera faite durant l'année 2024 et pour cela, nous envisageons une consultation des acteurs locaux sur la région Nord Cotentin, où le milieu marin est très prégnant dans la vie quotidienne des populations.

Enfin, pour décembre 2024, nous finaliserons le rapport du GT milieu aquatique et nous le présenterons au Codirpa plénier. En parallèle, nous préparerons, si nécessaire, des outils pour la population.

La méthode de travail proposée est la suivante. Nous aurons un GT experts avec l'IRSN, qui sera pilote de ce GT, en la personne de Monsieur Olivier Radakovitch, qui sera assisté de Madame

Céline Duffa, Monsieur Jérôme Guillevic et Monsieur Denis Maro ont également manifesté leur intention de participer au GT, Monsieur Denis Maro étant Directeur du Laboratoire de radioécologie marine de Cherbourg-Octeville. Pour l'ASN, Monsieur Olivier Rivière, Madame Céline Reuter, moi-même et Florence Gabillaud. Les services de l'État qui ont déjà manifesté leur accord, il s'agit de la DGAL, de la DGEC et de la DGS. Les exploitants se sont également manifestés pour participer à ce GT, avec EDF et Orano. L'ANCCLI est intéressé. Plusieurs CLI sont intéressées et les associations. Monsieur Autret, je vois que vous avez renouvelé votre intérêt pour ce GT dans le chat, nous en tiendrons, bien entendu, compte.

Nous estimons, d'autre part, qu'il y a certains acteurs qui sont probablement à contacter dès maintenant. Il s'agit, notamment, de la Direction départementale des territoires et de la mer de Cherbourg, de la Direction des affaires maritimes, de la pêche et de l'aquaculture. Il s'agit d'un nouveau service qui a été récemment créé, qui est sous l'égide, à la fois du ministère de la Mer et du ministère de l'Agriculture et qui devrait être intéressé par le fait de participer à nos travaux. La préfecture maritime de la Manche et de la mer du Nord, qui devrait être également intéressée par nos travaux et la Direction générale des entreprises, notamment, le service qui travaille sur le tourisme.

Le panel de consultation sera, lui, dans la région de Cherbourg, avec les CLI de la Manche qui seront fortement impliqués. Mais nous souhaitons également impliquer des comités des pêches et de la conchyliculture locale, des offices de tourisme locaux et d'autres acteurs locaux.

Voici donc la présentation des futurs travaux de ce GT milieu aquatique, Monsieur Doroszczuk, je vous laisse la parole.

Bernard DOROSZCZUK

Merci beaucoup, Monsieur Bertho, pour cette présentation. Y a-t-il des questions, des souhaits de participation ?

Florence GABILLAUD-POILLON

Anita Villers souhaite participer à ce GT, Monsieur Autret également et Monsieur Robert nous demande s'il n'y a pas l'IFREMER éventuellement.

Jean-Marc BERTHO

L'IFREMER est, effectivement, une possibilité. Il y a un certain nombre d'organismes, comme cela, qui s'occupent des milieux aquatiques ou des milieux marins, plus particulièrement. Il y a également d'autres organismes qui s'occupent des pollutions marines, comme CEREMA. Il y a beaucoup d'organismes que l'on pourrait contacter pour voir s'ils souhaitent s'impliquer dans ce GT, effectivement.

Bernard DOROSZCZUK

Je pense que l'on peut leur suggérer, bien évidemment, et l'on verra bien si cela les intéresse. En précisant bien quel est le mandat du travail que nous réalisons. Me venait d'ailleurs à l'esprit, je ne sais pas si c'est une bonne idée, mais peut-être faudrait-il accoster une agence de l'eau, on peut imaginer que l'agence de l'eau Seine-Normandie. Il y a aussi des sujets côtiers.

Peut-être y a-t-il un intérêt à solliciter un certain nombre d'acteurs, qui peuvent être intéressés, pour savoir s'ils veulent participer à ces travaux ?

Jean-Claude AUTRET

Puis-je prendre la parole ?

Bernard DOROSZCZUK

Allez-y, Monsieur Autret.

Jean-Claude AUTRET

Je notais sur le chat qu'à mon sens, on en avait déjà discuté lors des séances du Codirpa antérieur, à l'origine de la mise en place de ce GT, cela fait déjà beaucoup d'années, j'avais déjà noté qu'IFREMER était très centré sur l'exploitation des ressources. À mon avis, l'Institut universitaire d'études de la mer, qui est très voisin de l'IFREMER, à Brest, serait plus neutre et plus indiqué. Cela relève d'autre part du CNRS. Ils ont une très grande expérience en matière de pollution marine, à tous les sens du terme.

Bernard DOROSZCZUK

D'accord.

Jean-Claude AUTRET

C'est moins centré sur les ressources et l'on aurait vraiment des chercheurs et, pour en avoir discuté avec certains d'entre eux, je pense qu'il n'y aurait pas d'opposition à les solliciter.

Bernard DOROSZCZUK

D'accord.

Jean-Marc BERTHO

Merci, Monsieur Autret. C'est bien noté.

Florence GABILLAUD-POILLON

Madame Laugier ?

Cécile LAUGIER

Je voulais réagir à ce qui vient d'être dit. En réalité, l'IFREMER est tout à fait compétente en suivi radioécologique et ils font notamment partie des laboratoires qui font ces analyses pour les exploitants. L'IFREMER est certainement compétente sur les ressources, mais je confirme qu'ils ont également des compétences précieuses sur le sujet environnemental, y compris la radioécologie.

Bernard DOROSZCZUK

Eh bien, on va solliciter les deux, à ce moment-là.

Jean-Marc BERTHO

Très bien. C'est noté.

Florence GABILLAUD-POILLON

Je n'ai pas d'autres demandes de prise de parole. Madame Allain souligne aussi le CEDRE, éventuellement.

Jean-Marc BERTHO

Cela fait effectivement partie des structures que nous avons identifiées comme le CEREMA. On peut aussi parler de l'Office français pour la biodiversité.

Cela dit, en multipliant les participants, on risque de multiplier aussi les interactions et cela risque de compliquer un peu les travaux du GT. Mais oui, bien entendu, le CEDRE fait partie des organismes qui avaient été identifiés.

Florence GABILLAUD-POILLON

Pas d'autres demandes de prise de parole.

Bernard DOROSZCZUK

Parfait. Très bien.

2. Étude comparative des doctrines de gestion post-accidentelles

Bernard DOROSZCZUK

Monsieur Bertho, puisque vous avez la parole, pour le sujet suivant.

Jean-Marc BERTHO

Merci, Monsieur le Président. Le sujet suivant est une étude qui a été réalisée par l'ASN pour le Codirpa. Il s'agit d'une étude comparative des doctrines de gestion post-accidentelles.

En 2020, le Codirpa a proposé une évolution de la doctrine post-accidentelle et en parallèle, il a été jugé intéressant de faire un état des lieux des doctrines existantes à travers le monde. Le dernier état des lieux a été publié en 2012, il s'agit du rapport ENCO, qui montrait une très grande hétérogénéité des doctrines en Europe. De plus, ce rapport était essentiellement centré sur la phase d'urgence.

Nous nous sommes lancés dans cette étude avec la méthode suivante. Nous avons collecté tous les documents de gestion post-accidentelle accessibles sur internet et nous avons, plus particulièrement, sélectionné les documents en français et en anglais, pour éviter les aléas de traduction.

Vous avez la liste des pays qui ont été étudiés à l'écran. Il y a l'Allemagne, la Belgique, le Canada, le Danemark, l'Espagne, les États-Unis, la Finlande l'Irlande, l'Islande, l'Italie, le Luxembourg, la Norvège, le Royaume-Uni, la Suède et la Suisse. Dans certains cas, l'analyse de ces documents a été complétée par des contacts directs avec les autorités de sûreté étrangères. C'est notamment le cas pour l'Italie et l'Espagne.

En complément l'analyse de ces doctrines a été comparée avec les recommandations internationales de l'AIEA, notamment les documents GSR-2, GSR-7 et GSG-11, ainsi que les publications de la CIPR, les publications 103 et 138, qui ont été récemment remplacées par la publication 146. Notre étude a été centrée principalement sur les cas d'accidents de CNPE.

Pour vous en faire un résumé relativement rapide, on trouve des doctrines de gestion post-accidentelle de plus en plus fréquentes dans les pays européens. Elles sont, en général, structurées sur la base des recommandations de l'AIEA et de la CIPR. Quelques pays ont encore des doctrines extrêmement limitées pour cette gestion de long terme et c'est, en général, dû à des enjeux limités sur leur propre territoire. Par exemple, l'Italie surtout, mais aussi l'Espagne et le Portugal considèrent que les enjeux sont tellement limités qu'ils ont juste à se préoccuper de l'éventualité d'un accident dans un pays à l'extérieur de leur propre territoire national.

On a une assez bonne homogénéité des principes de gestion post-accidentelle et ceci est en lien avec l'approche transfrontalière HERCA-WENRA, qui a été développée il y a quelques années. Mais c'est aussi en lien direct avec les recommandations de l'AIEA et de la CIPR.

Une difficulté a été identifiée avec le phasage d'un accident nucléaire et les niveaux de référence qui en découlent. Je ne vous en dis pas plus, parce que c'est relativement complexe et cela nous prendrait trop de temps aujourd'hui. Cela dit, l'approche du Codirpa est en conformité avec les recommandations internationales et est en avance sur certains points, comme l'implication des parties prenantes dès le stade de la préparation. Le Codirpa en est un très bon exemple.

L'importance de l'implication des parties prenantes est soulignée dans toutes les doctrines de gestion post-accidentelle, dans les décisions de gestion à long terme des territoires. En revanche, on a très peu d'information sur la forme de cette implication en situation post-accidentelle. Généralement, l'implication des parties prenantes est tardive, après la phase de transition. L'implication au stade de la préparation, comme c'est le cas au sein du Codirpa, reste extrêmement rare.

Les originalités du Codirpa sont, bien entendu, de s'appuyer sur un réseau de parties prenantes, notamment les CLI et l'ANCCLI, dès le stade de la préparation. De s'appuyer sur le réseau pour créer et soutenir des réseaux de relais locaux en cas d'accident et d'impliquer les acteurs locaux dès le début de la phase de transition sur les options de gestion à long terme.

Cette étude a été valorisée par un certain nombre de choses. Il y a notamment eu une présentation au dernier congrès de la SRFP, une note technique a été diffusée en interne à l'ASN et ce travail a été présenté dans les instances internationales. Cela sera notamment présenté, si l'occasion se présente, à la CIRP ou à l'IRPA.

Enfin, nous avons publié récemment un article sur cette étude de comparaison des doctrines de gestion post-accidentelle, donc vraiment centré sur la partie post-accident, afin de toucher une audience internationale. L'article a été publié, le lien apparaît à l'écran. Je vous laisse le soin de le télécharger, pour pouvoir l'analyser, le lire tranquillement et éventuellement, nous faire un retour.

D'ailleurs, à ce sujet, nous vous proposons, si vous avez des points de discussion importants à soulever à propos de cette étude, que cela fasse l'objet d'un point de discussion lors du prochain Codirpa plénier.

J'en ai terminé, je vous remercie.

Bernard DOROSZCZUK

Merci beaucoup. Je vois, dans le chat, que cela soulève déjà pas mal de remarques, notamment, sur le fait d'ajouter, peut-être, d'autres rapports ou d'autres propositions dans d'autres ressources. J'ai le sentiment que le teasing a fonctionné et qu'il pourrait y avoir, si nous en avons la possibilité lors de notre prochaine réunion plénière du Codirpa, un point à l'ordre du jour, pour pouvoir présenter les résultats de ces travaux. Si tout le monde est d'accord.

Florence GABILLAUD-POILLON

Il n'y a pas de demande de prise de parole, a priori. Des informations dans le chat, plus à titre informatif, je pense.

Bernard DOROSZCZUK

Très bien. Parfait. Je considère donc que c'est plutôt un accord de principe. Étant entendu que l'appel de Monsieur Bertho à contributions, réactions, par rapport à cet article, permettra, bien évidemment, d'orienter la présentation qui sera faite lors de la prochaine réunion plénière. Parfait. Merci.

3. La publication des rapports des GT

Bernard DOROSZCZUK

Sur les points divers, il me semble que nous souhaitons également avoir l'avis du plénier sur la mise en ligne de certains documents. Est-ce le cas ?

Olivier RIVIERE

Oui. L'idée était de nous assurer auprès des membres du plénier qu'il n'y avait pas de difficultés au fait que l'on mette en ligne les rapports des différents groupes de travail, sur le site post-accident-nucléaire, en plus du site asn.fr, comme c'est le cas actuellement.

Je propose, si certains d'entre vous y voient un inconvénient, qu'ils se manifestent, soit maintenant, soit après la réunion.

Bernard DOROSZCZUK

Très bien. Manifestez-vous s'il y a un inconvénient d'ici la fin de la semaine prochaine, par exemple. Sans quoi, on considérera qu'il y a un accord de la part des membres du Codirpa plénier pour cette mise en ligne des rapports des GT.

Y a-t-il des points divers que vous souhaiteriez évoquer ?

Florence GABILLAUD-POILLON

Quelqu'un me dit que Marie-Paule Hocquet demande la parole, mais je ne l'ai pas vu, je suis désolée.

Marie-Paule HOCQUET-DUVAL

Non.

Bernard DOROSZCZUK

Il n'y a pas de demandes de prise de parole ?

Marie-Paule HOCQUET-DUVAL

Non, je ne l'avais pas demandée, mais je voulais simplement faire remarquer que vous ne parlez pas des associations de santé et de défense de l'environnement, alors que l'on aurait aussi un grand rôle à jouer en cas d'accident.

Bernard DOROSZCZUK

Très bien. Je pense que c'était vraisemblablement inclus dans les acteurs. Mais cela mériterait peut-être d'être plus explicite.

VII. Conclusions et dates des prochaines réunions

Bernard DOROSZCZUK

Écoutez, s'il n'y a pas de points divers que vous souhaitez évoquer, je tiens à vous remercier pour ce Codirpa plénier qui a été, me semble-t-il, extrêmement riche, ce qui montre l'importance des travaux que nous menons, l'importance de vos contributions et je pense qu'il faut que nous gardions cette collectivité, cette pluridisciplinarité et cette mobilisation de tous dans nos travaux. C'est ce qui en fait, évidemment, la valeur, la force et la pertinence, lorsque nous proposons des orientations, notamment, aux pouvoirs publics qui nous ont mandatés.

- **Prochaines dates de réunion : vendredi 25 novembre 2022, vendredi 24 mars 2023, vendredi 17 novembre 2023**

Bernard DOROSZCZUK

Notre prochaine réunion plénière aura lieu le 25 novembre et nous avons prévu, alors, je ne sais pas si c'est à diffuser, mais nous avons prévu deux réunions pour l'année 2023. Je vous en livre les dates, j'espère qu'elles ne rencontreront pas de difficultés majeures. La première réunion plénière devrait avoir lieu le 24 mars 2023 et la seconde réunion, le 17 novembre 2023.

Je vous remercie. Bon appétit, bon après-midi et à très bientôt. Merci encore à vous. Au revoir.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne souhaitant à nouveau s'exprimer, le Président lève la séance à 12 heures 30.

PROJET